

A propos du fonds Kalb

Contribution à l'histoire familiale

V.O. 1999 – illustrée , juin 2014, mis à jour de décembre 2019

par Xavier Soulange-Teissier

Notre famille détient nombre de documents relatifs à notre aïeul, le général de Kalb. Parmi ceux-ci, les papiers que j'ai reçus en 1992 de Guy Soulange-Teissier occupent une place centrale ; ils constituent le «fonds Kalb».

Pour des raisons de mémoire, j'ai souhaité écrire l'histoire qui s'est formée autour de ce fonds en complétant les données de la documentation familiale par celles issues d'abondantes sources externes. Certains dossiers d'archives révélaient des pans de vie de ses premiers « parents ». Le destin pathétique de Frédéric de Kalb, l'émigration de son frère Élie et les épreuves de leur sœur Caroline, furent pour moi autant de découvertes ; elles méritaient d'être mieux connues. Dès lors, il m'importait, dans une seconde partie, de procéder à l'assemblage fidèle de quelques pièces d'un puzzle que je compléterai au fil des découvertes.

Je tiens à remercier pour leur contribution tante Gaby et oncle Raymond, Ségolène, Bernard, Isabelle et Aurélie. Une discussion sur les suppliciés de La Madeleine a incité ma belle-sœur, Ségolène de Dainville, archiviste paléographe, à vérifier l'existence d'un dossier d'archives au nom de Frédéric de Kalb et elle m'en a facilité l'accès. Une première version encore balbutiante a été fortifiée par le crayon de son époux, Bernard Barbiche¹. Le compte rendu détaillé de l'émigration d'Élie et de la situation de Caroline résulte de la ténacité de ma fille Aurélie aux prises avec les fichiers des Archives nationales. Une nouvelle dimension a pu être donnée au chantier en cours grâce aux papiers de famille reçus de Guy Soulange-Teissier. La relecture d'ensemble, méthodique et attentionnée, a été assurée par Raymond Soulange-Teissier (1912-2000). La patience et l'écoute furent le lot de mon épouse qui a bien voulu que je consacre de nombreuses heures à la réalisation de cette modeste étude.

Une première version de ce document a été diffusée en 1999. Pour agrémenter sa lecture, nous avons jugé souhaitable d'illustrer ce document en 2014. À l'aube de l'année 2020, voici la troisième édition disponible. En raison de son caractère éminemment familiale, sa diffusion est réservée à nos proches ainsi qu'aux descendants du major général Jean de Kalb dont nous perpétuons le souvenir.

À Paris, le 11 décembre 2019

¹ B. Barbiche et son épouse, archivistes paléographes, sont l'un professeur émérite à l'École nationale des chartes, l'autre conservateur général honoraire aux Archives nationales, et tous deux historiens.

Sommaire

1. Histoire du fonds familial Kalb

- Composition 3
- Conservation et mémoire..... 5

2. Émilie (1748-1785)

- La branche française des van Robais 14
- La croisée des chemins 17
- Une vie aussi brève qu'active 19

3. Frédéric, Caroline et Élie

- Frédéric (1765-1793) 23
- Caroline (1767-1829) 28
- Élie (1769-1834) 30

4. Nicette (1811-1899) 35

Annexes

1. États de service de Jean de Kalb (1721-1780).. 39

2. Acte d'accusation de Frédéric de Kalb..... 43

3. Pièces relatives à Caroline et à Élie de Kalb

- Décret du Grand Conseil de Bâle relatif à la citoyenneté de Caroline 44
- Lettre de La Fayette à Caroline de Kalb, suivie de son témoignage en faveur d'Élie..... 44
- Lettre de M. Schmid, préfet de Bâle..... 45
- Réclamation d'Élie de Kalb..... 46

4. Zucker et la recherche des lettres du général de Kalb 48

Sources et bibliographie 52

1. Histoire du fonds Kalb

Composition

Ce fonds comporte différents documents que Jean de Kalb avait lui-même pris le soin de conserver ainsi que des lettres qu'il a adressées à son épouse au cours des trois dernières années de sa vie, consacrées à la lutte pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

Les archives les plus anciennes se rapportent à la période au cours de laquelle il servit comme officier du détail, soit jusqu'en 1760. Elles traitent de l'administration du régiment de Lowendal, régiment allemand levé par le futur maréchal lorsqu'il passa au service de la France, en septembre 1743². Elles comportent divers états et instructions ainsi qu'un mémoire sur la création d'un régiment que Jean de Kalb adressa au ministre de la Marine, Machault d'Arnouville.



Le maréchal de Lowendal

Ce sont ensuite des lettres reçues ou la minute de celles adressées à de nombreuses personnalités, pour une grande part à l'occasion

² W. de Lowendal (1700-1755) fut successivement maréchal inspecteur de l'infanterie saxonne, général dans l'armée russe (1737) avant d'être lieutenant général des armées de Louis XVI et colonel propriétaire du régiment qu'il fonda le 1^{er} septembre 1743. Il a été élevé à la dignité de maréchal de France le 17 septembre 1747.

de la quête de grâces qu'il entreprend pour retrouver un poste à sa mesure après la guerre de Sept ans, puis pour reprendre du service actif à la suite de sa mise à la retraite en janvier 1765. Ses principaux correspondants sont ses anciens chefs de guerre, le duc et le comte de Broglie, le prince de Soubise, le duc de Castries, le comte du Muy. Lorsque sa cause est gagnée, nous ne le saurons que peu : rares sont les écrits relatifs à la mission d'observateur que lui confia le duc de Choiseul et qui devait le conduire pour la première fois en Amérique, en 1768. Ses rapports, secrets par leur objet, sont conservées dans les archives de l'État.

D'autres épisodes sont aussi évoqués tant dans des lettres de MM. de Monteynard et de La Vrillière que dans les copies des réponses qu'il leur adressa, à propos de l'affaire du soutien avorté aux confédérés de Pologne et à Casimir Pulawski contre la Russie ; ne voulant cette fois se satisfaire de simples intentions, il demande une promesse écrite pour sa nomination au grade de brigadier ; on lui préfère Dumouriez et l'on sait à quel échec cela conduisit.

Mais les documents qui suscitent le plus vif intérêt sont les lettres d'Amérique qu'il écrivit à son épouse entre 1777 et 1780. Leur lecture reste facile : l'écriture est soignée, papier et encre sont de bonne qualité. Il employait généralement de longs folios, les préférant aux feuilles de papier bleutées habituellement utilisées dans les camps. Par ce biais, à l'égal de ce journal qu'il aurait tenu mais qui n'a pas été retrouvé³, il a pérennisé son témoignage sur sa vie quotidienne, sur les événements auxquels il fut associé et les personnes qu'il a côtoyées. Il évoquait aussi les projets qu'il formait pour lui-même et pour sa famille. Ces lettres attestent enfin la noblesse du cœur et celle des sentiments que possédait cet homme né dans une contrée où l'idée de liberté était bien un vain mot.

Leur contenu a néanmoins souffert des effets de l'autocensure⁴ qu'il s'est imposée en raison des

³ Selon le général Henri Lee, *Mémoires de guerre*, cité par F. Kapp, *The life of John Kalb* p. 318.

⁴ J. de Kalb, *lettre n°59, du 10 janvier 1779* : « Tu dois être surprise, ma chère et bonne amie, de ce que dans toutes mes lettres, je ne donne jamais aucune nouvelle qui regarde la guerre, la politique ou le prochain, et que je ne te parle que de ma santé, de

risques d'interception par l'ennemi⁵. Pour multiplier les chances que ses écrits parviennent à leur destinataire, il s'est astreint à établir chacun en trois exemplaires⁶, à les numéroter et à les coter. Il veillait aussi à les confier à des voyageurs partant sur des navires différents⁷. Les risques étaient réels puisque, malgré les précautions prises, 26 des 92 lettres qu'il a envoyées ne sont pas dans la collection et rares sont celles qui sont aujourd'hui présentes en plusieurs exemplaires. Pour les mêmes raisons, quelques-unes sont partiellement ou totalement codées⁸ et parfois à transmettre ou à lire à d'autres personnes.

Il tenait notamment à informer son ami et protecteur, Charles-François de Broglie⁹, qui eut une influence déterminante sur sa carrière et sur sa destinée.

Il lui adressait des rapports réguliers et complétait ses informations soit par l'entremise

mes amitiés pour toi, et du désir véhément de te rejoindre, ou du moins de recevoir plus souvent de tes nouvelles. »

⁵ J. de Kalb, *lettre n°56, du 12 octobre 1778* : « Je serai fâché que mes lettres puissent être imprimées, avec le nom de l'écrivain et de ceux auxquels elles sont adressées, dans les gazettes anglaises et américaines, comme cela est arrivé à d'autres personnes, dont les lettres ont été prises ou interceptées. »

⁶ J. de Kalb, *lettre n°44, du 20 janvier 1779* : « Toutes ont été écrites au moins trois fois, quelquefois cinq. » ; et *lettre n°72, du 26 juillet 1779* : « Car toutes mes lettres ont été écrites triples. »

⁷ J. de Kalb, *lettre n°7, du 19 septembre 1777* : « S'il y a quelquefois de longs intervalles d'une lettre à l'autre, il pourrait d'ailleurs en avoir quelquefois de perdues, et puis les vaisseaux ne mettent pas le même temps à arriver. » *Lettre n°72, du 26 juillet 1779* : « Les duplicata, triplicata sont partis par d'autres vaisseaux.. »

⁸ J. de Kalb, *lettre n°60, du 2 mars 1779* : « Tu sais que j'ai laissé à la maison le double de mon chiffre, tu n'auras qu'à te servir du tableau où les figures sont par ordre numérique, et non de celui de l'ordre alphabétique. »

⁹ J. de Kalb, *lettre au comte de Broglie, du 2 avril 1762* : « Les sentiments de gratitude et d'attachement que je vous dois ne finiront qu'avec ma vie. », d'après copie arch. S.T. Voir aussi papiers de Broglie, A.N. K 1364, comportant plusieurs lettres que lui adressa Jean de Kalb, ainsi que la copie de sa lettre au vicomte de Mauroy.

de son épouse¹⁰, soit par celle de Guy Dubois-Martin qui assurait le lien tant avec ce dernier qu'avec l'administration royale. Le circuit d'information est d'autant moins simple et formel que les trois personnages ont appartenu au Secret du Roi, dont Broglie fut le chef, et sont restés fort liés.



Charles-François, comte de Broglie

Jean de Kalb s'est expliqué souvent à propos de ces missives d'Amérique qui n'arrivent pas à leur destinataire. Il n'a pas hésité à emprunter au marivaudage, un ton qui lui est peu habituel, pour disserter sur le risque de capture, tout en témoignant à son épouse de l'amour profond qu'il lui portait : « Il me semble en voir une [lettre] entre les mains d'un capitaine anglais de haut bord au milieu des officiers de son vaisseau, se réjouir d'abord de la prise du vaisseau qui portait ma lettre, ensuite de la lettre même. Elle est de plusieurs pages de menue écriture ; elle doit contenir bien des choses ; nous saurons quelque chose de ce qui se passe chez les rebelles. On l'étudie avec soin et après un long travail, on est fâché de n'y rien trouver d'intéressant ou d'instructif, elle ne contient qu'un plat verbiage et des protestations d'amitié

¹⁰ J. de Kalb, *lettre n°2, du 18 juin 1777* : « Fais moi le plaisir de passer cette lettre à son adresse [celle du comte de Broglie] » et, plus loin : « Tu pourras lui [F.A. Dubois-Martin] ; lire l'article ci-dessus. »

et de tendresse, on ne sait pour quelle Émilie, à Paris [...]. Ils déclarent qu'Émilie ne peut être que la maîtresse de l'homme en question, qu'un mari en France n'écrit à sa femme ni de si longues lettres, ni si tendres ; partout te voilà déclarée ma maîtresse, ne t'en fâche point, ma chère amie, c'est un assez beau titre¹¹. »

Certes, de nombreuses lettres paraissent, a priori, ne présenter qu'un intérêt familial, mais elles fournissent des indications précieuses et fiables sur les dates de ses divers déplacements et sur les lieux où il s'est rendu. Elles procurent aussi des informations sur les circuits d'acheminement et sur l'identité de ceux qu'il choisissait avec le plus grand soin pour en être les porteurs, tels MM. Adams, Durif de Cazeneuve, d'Holzendorff, Gérard, de La Neuville, de Choins, de Fleury, de Vrigny, Simonet de Valcourt, etc. Il utilisa même la malle-poste d'Angleterre, car il conservait un correspondant dans ce pays, mais les trois lettres ainsi acheminées ne sont pas dans le fonds. Nous savons par ailleurs que plusieurs lettres ont été prises par lord Cornwallis, le vainqueur de Camden ; revenues d'Angleterre, elles sont conservées par la bibliothèque du Congrès¹².

Elles permettent enfin, par l'étude des cachets de cire armoriés qu'elles ont conservés, de corriger l'anachronisme de la présence d'un aigle américain dans sa composition et de retrouver une mémoire plus fidèle de ses armoiries, soit¹³ :

¹¹ J. de Kalb, *lettre n°59, du 10 janvier 1779*.

¹² Adolphe Édouard Zucker, lettre du 8 août 1961 à René Soulange-Teissier et compte rendu joint sur sa recherche des lettres ; cf. annexe 4.

¹³ Bernard de Larquier, dans son *Dictionnaire de Broglie et du vaisseau « La Victoire »*, a écrit p. 151 : « A son premier retour des États-Unis d'Amérique il s'octroya des armoiries retrouvées sur son cachet personnel. *d'argent à l'aigle américain d'or couronne de baron*. » Celles qui sont présentes sur les cachets de cire apposés sur ses lettres sont visiblement inspirées de celles décrites par J.B. Rietstap dans son *Armorial général* (tome I, p. 1060, Kalb, Francfort-sur-le-Main) : « *de gueules à la fasce d'argent accompagné en chef d'un lion naissant du même, mouvant de la fasce*. ». Il convient toutefois de relever le caractère assez fantaisiste de la variante adoptée, comme l'a fait pour nous notre oncle Bernard de Fournoux, archiviste paléographe : « eu égard aux règles de l'héraldique, la fasce devrait être au centre de l'écu », et on ne juxtapose pas émail sur émail, ici, le « gueules » du chef et l'azur du champ.

D'azur à la fasce d'argent, au chef de gueules à un lion naissant d'argent.



Dictionnaire de Broglie et du vaisseau La Victoire (1777), Bernard de Larquier Rochefort

• **Conservation et mémoire**

Ces documents ont traversé sans dommages l'épreuve de la Révolution. Émilie est morte peu avant, en 1785. Deux ans plus tard, sa fille Caroline épousa Jean-Luc Geymüller, officier d'infanterie suisse au service de la France, et s'installa à Bâle. Victime de la Terreur, Frédéric périt sur l'échafaud le 11 novembre 1793. Le soin de sauvegarder ces souvenirs de famille reposa sur Élie. Or, à la même époque, il s'était réfugié à Bâle et ne put rentrer en France qu'en 1803, après la proclamation de l'amnistie pour fait d'émigration.

Il est probable que les papiers furent d'abord à Brouessy dont la jouissance fut conservée jusqu'en septembre 1787, ensuite au château de Milon, confiés à la garde de Madame de Besset de La Chapelle, maintenue dans les lieux jusqu'à sa mort en 1799. Mais il ne rentra en possession de sa propriété que quelque temps après son retour en France. Pendant ces années d'absence, les alertes furent nombreuses : la plus grave eut

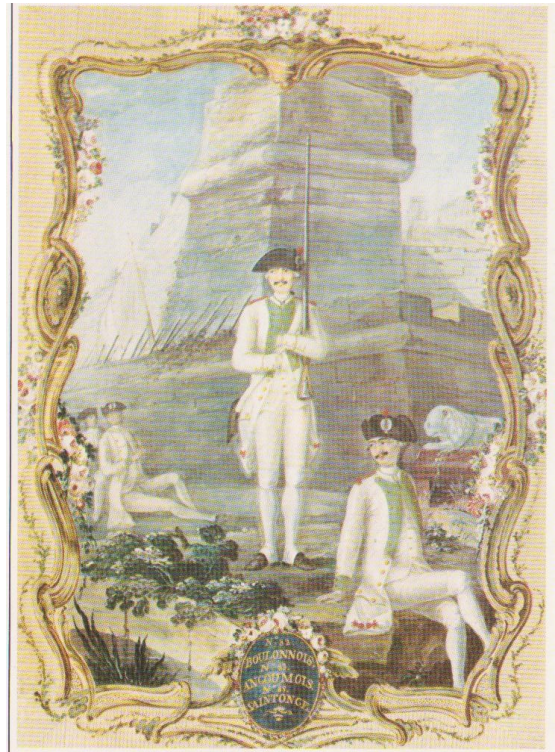
lieu en avril 1798, mais il réussit à éloigner le spectre de la vente des meubles de la maison. La suite nous est contée par sa fille, Nicette de Kalb¹⁴ :

Je connais beaucoup de détails sur la vie et les destinées de mon grand-père, j'en ai appris une partie dans les nombreux papiers et correspondances que je conserve avec soin ; d'autres m'ont été rapportés par feu mon père, Élie de Kalb, qui ne négligeait rien pour rassembler ses matériaux et pour faire écrire une biographie de mon grand-père.

Les témoignages du culte que vouait Élie à son père sont nombreux. C'est lui (et non son père) qui fit exécuter par l'atelier de Nicolas Hoffman les trente gouaches du musée national de la coopération franco-américaine de Blérancourt, sur les régiments de l'infanterie française ayant participé à la guerre d'indépendance¹⁵.

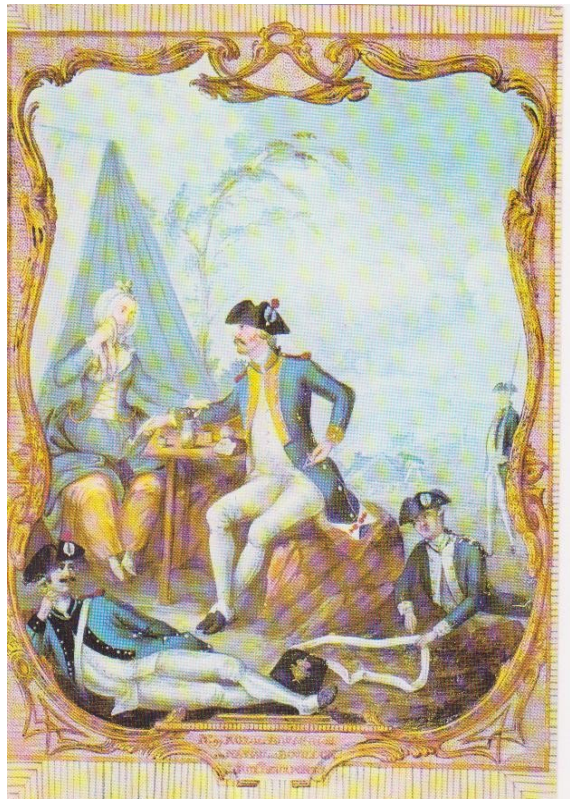
De même, le 6 février 1816, Élie écrivit au président-général de l'ordre de Cincinnatus, Charles Cotesworth Pinckney.

Il l'informait que ses papiers avaient été détruits par la révolution et lui demandait un certificat établissant son droit à « l'honorable distinction » de Cincinnati¹⁶. Or la branche française de l'ordre, disparue en 1792, ne renaîtra qu'en 1926. Le document n'était donc demandé qu'à des fins de mémoire.



Au centre grenadier d'Angoumois en faction ; à gauche, grenadier de Bourbonnais ; à droite, grenadier de Saintonge.

Autre scène de la vie journalière en camp lors de la guerre d'Indépendance



¹⁴ Attestation de sa main, datée du 18 août 1856, probablement effectuée dans le cadre du dossier de demande d'indemnisation, en cours de solution, auprès du Congrès américain.

¹⁵ Le musée en attribue à tort l'initiative à Jean de Kalb, les thèmes traités étant postérieurs à la date de sa mort. Ces tableaux furent au château de Milon puis attribués à Ludovic d'Abzac. Sa fille Lucie, épouse de Casimir Rougé, s'en sépara vers 1930 et Ann Morgan les acquit pour le futur musée.

¹⁶ Cité par A.B. Gardiner, *The order of the Cincinnati in France*.



Charles Cotesworth Pinckney (1746-1825)

Citons aussi Jean Nachtmann. En feuilletant son manuscrit, nous apprenons qu'Élie avait joint au fonds « de nombreuses épreuves tracées de sa propre main [celle du général] concernant le matériel d'artillerie, de constructions militaires », preuves, par ailleurs, de solides connaissances en mathématiques et en science militaire¹⁷.

Nachtmann est le premier biographe de Jean de Kalb. Officier polonais, né vers 1804, réfugié en France à la suite de la Révolution de 1831, il avait été engagé comme précepteur des enfants d'Abzac. Admis dans le cercle de famille, il devient un intime et s'intéresse au dossier Kalb au point de s'y consacrer pendant plusieurs années. Mais ses premiers travaux sont restés en l'état de manuscrit inachevé, Frédéric Kapp en est la cause.

¹⁷ Nous ne sommes pas en possession de ces documents.



Frédéric Kapp (1824-1884)

Réfugié politique de la Révolution allemande, Kapp choisit l'Amérique comme pays d'adoption en 1858. Il y séjourna jusqu'à la proclamation de l'amnistie de 1870. Journaliste et historien réputé, il met à profit cette période de temps pour éclairer le rôle des généraux de naissance allemande dans la guerre d'Indépendance américaine. Après avoir terminé une vie de Steuben¹⁸, il entreprend de s'intéresser au général de Kalb.

Tout d'abord, il contribue à la réalisation de l'ouvrage de Jean-Frédéric Schroeder, *Washington und die Helden der Revolution*, publié en 1856 aux États-Unis. Il y reprend la thèse communément admise selon laquelle Jean de Kalb descendrait des *Kalb von Kalbrieth*. Il précise qu'Henri, son plus jeune frère, avait servi à Royal Deux-Ponts¹⁹, un régiment allemand dont les forces firent partie des 6 000 hommes

¹⁸ Frédéric Guillaume, baron von Steuben (1730-1794) était un ancien officier prussien. Il débarqua en février 1778 grâce aux bons soins de Beaumarchais. Le Congrès le nomma aussitôt major général avec le titre d'inspecteur général de cette armée qu'il réorganisa remarquablement. Il joua un grand rôle dans le siège de Yorktown qui devait entraîner la capitulation de lord Cornwallis en 1781.

¹⁹ III fut l'époux de la poétesse Charlotte de Kalb, amie de Frédéric Schiller.

que la France a envoyés en 1780 aux États-Unis. Mais il est étonné par les divergences qui fleurissaient dans les divers écrits auxquels il se réfère. L'orthographe de son nom était incertaine, les uns l'appelaient *Kalbe*, d'autres, *Colbe*. Certains déclaraient qu'il avait servi la Prusse, d'autres qu'il était dans l'armée d'Autriche, les troisièmes qu'il appartenait à l'armée française. George Bancroft²⁰ écrivait qu'il était originaire d'Alsace, tandis que Lord Stormond assurait qu'il était Suisse²¹. Toutes ces approximations, et les zones d'ombre qui en résultaient, jetaient un voile de mystère sur le personnage ; elles accroissent son intérêt et renforcent la nécessité d'accéder aux sources. Lors d'un séjour à Washington en 1856, il fait la rencontre fortuite de John Carroll Brent, l'avocat qui avait défendu pendant des années les intérêts des héritiers Kalb devant le Congrès²². Par son intermédiaire, il adresse une lettre à la vicomtesse d'Abzac. Il reçoit une réponse de Jean Nachtmann. Comme ce dernier préparait son propre livre sur ce sujet²³, il se montre plutôt réticent pour lui donner les renseignements demandés. Kapp doit lui faire valoir qu'il ne peut envisager d'écrire une biographie cohérente du général sans ces documents et il obtient gain de cause. C'est le début d'une correspondance qui s'étagera sur plusieurs années, à l'appui d'une copie de tous les papiers en possession de la famille. Au cours de ses recherches ultérieures, Kapp établit qu'Henri de Kalb n'avait aucun lien avec Jean de Kalb, dont les origines étaient plus modestes. Fils de paysans, il faisait partie de ces rares officiers de fortune, ces hommes qui, à raison de leur talent, se hissèrent au sommet de la hiérarchie militaire. En établissant cette

²⁰ George Bancroft, *History of the United States*. Édouard Sitzmann l'écrivait encore en 1909 dans son *Dictionnaire des hommes célèbres d'Alsace*.

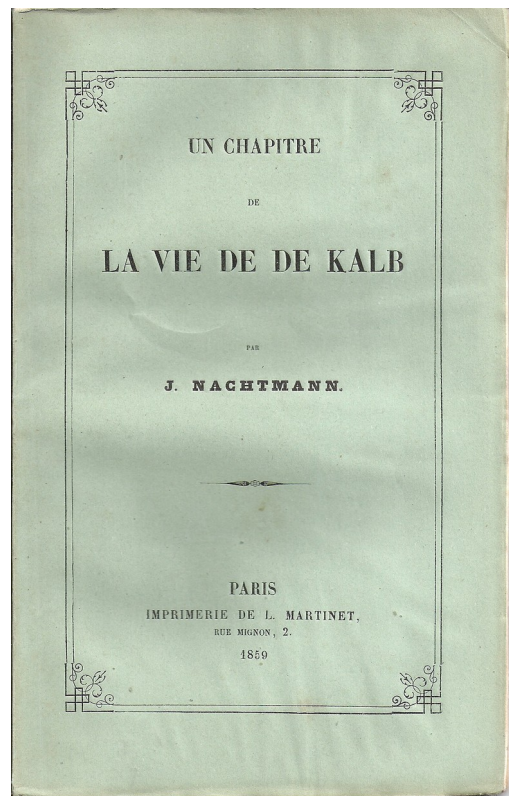
²¹ David Murray, lord Stormond, plus tard comte de Mansfield (1727-1796), éminent ambassadeur d'Angleterre auprès du roi de France, était en poste à Paris en 1775. Il y resta jusqu'à la rupture des relations entre les deux pays en 1780.

²² Cf. § 4. *Nicette de Kalb*, à propos du litige Geymüller-d'Abzac.

²³ Sa rédaction était en cours et il était parvenu jusqu'en 1770, sur la base des seuls papiers inclus dans le fonds, ce qui était critiquable, selon Kapp, moins pour sa discrimination que pour le luxe de détails qui en résultait.

filiation, Kapp déplaça le mystère : Comment expliquer le degré d'instruction incontestablement acquis par le jeune paysan ? Outre les mathématiques et les sciences militaires, il connaissait au moins le latin, le français et l'anglais. La réponse à cette question occupe encore les esprits. Les uns verront planer l'ombre d'un protecteur qui l'aurait recueilli alors qu'il apprenait « à Nuremberg l'état de cabaretier²⁴ ». D'autres l'expliqueront par le fonctionnement de l'armée dont les longs quartiers d'hiver laissent place à l'organisation d'un enseignement. Les deux hypothèses se sont peut-être cumulées ; nous en sommes réduits à de simples conjectures²⁵.

Dans le sillage de Kapp, Nachtmann a été en mesure de publier, en 1859, *Un chapitre de la vie de de Kalb*.



²⁴ Ce fait, avancé sans preuves par Kapp, se trouve attesté par le témoignage porté par Jean Vollet, oncle de Jean de Kalb, le 27 février 1793, selon acte référencé 966, A.N. F 7 / 4994, dossier Élie et Caroline de Kalb.

²⁵ B. de Larquier cite un rapport anglais sans en préciser la source, selon lequel son protecteur serait, dès sa jeunesse, le comte de Broglie.

Annonçant la parution prochaine de l'ouvrage de Kapp, l'ambition affirmée de cet essai était de répondre en avant-première aux lecteurs intéressés par la première mission en Amérique du baron de Kalb [janvier à mai 1768] et « qui ne voudraient y chercher qu'un intérêt historique ». Ce travail a été effectué sur la foi de copies de documents reçus de Kapp qui les avait lui-même obtenus de Bancroft, auteur des recherches dans les archives françaises.

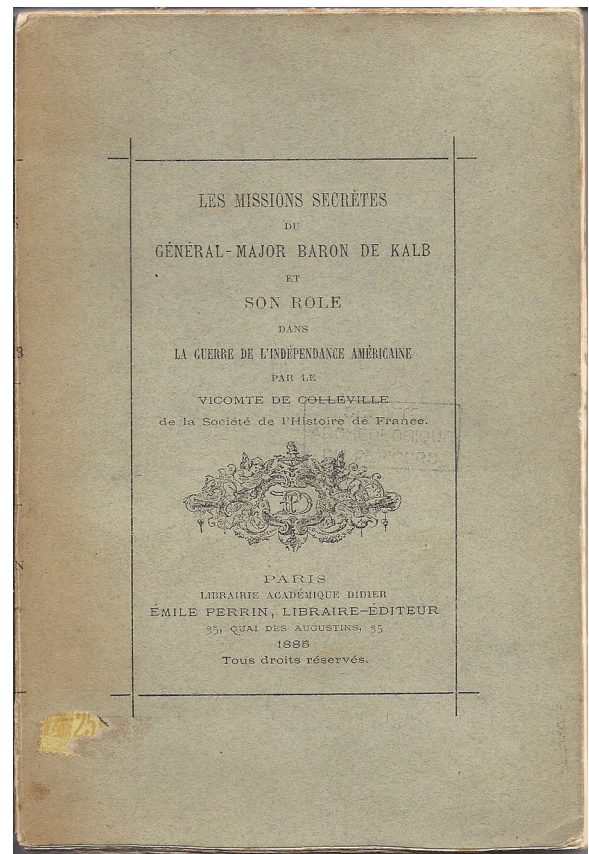
Certes, la biographie de Kapp contribuait à faire mieux connaître le général, d'abord en Allemagne en 1862, puis aux États-Unis en 1884, mais aucune édition n'était prévue en France. Nachtmann ayant renoncé, Nicette de Kalb, toujours aussi volontaire pour mener à bien le projet de biographie qu'avait formé son père, se mit en quête d'un successeur. Or, elle avait un neveu par alliance qui était homme de lettres, après avoir débuté dans la préfectorale. C'est ainsi que Ludovic de Colleville publie en 1885 *Les missions secrètes du général-major Baron de Kalb*²⁶.

Le livre comporte la dédicace suivante :

« À madame la comtesse douairière d'Abzac, née de Kalb, hommage d'un neveu respectueux. ».

Le récit est une compilation fidèle des écrits, rapports et lettres du général de Kalb, essentiellement consacrés à la narration de sa première mission en Amérique.

²⁶ Ludovic, comte de Colleville (1855-1918) était le petit-fils d'Olympe de Vandière de Vitrac et de Pierre Louis Fleyniat. Il fut quelque temps sous-préfet ; puis il publia des travaux d'histoire, au rang desquels se classe l'ouvrage cité, mais aussi des romans, poésies et traités sur la littérature danoise, ainsi que des traductions du théâtre d'Ibsen et une biographie du cardinal Lavigerie. Il est aussi le co-auteur, avec François Saint-Christo, des *Ordres du Roi*, répertoire des noms et qualités de tous les chevaliers de 1099 à 1820. Il fut, à partir de 1903, camérier secret de LL. SS. Léon XIII et Pie X et représentant général en France du patriarcat latin de Jérusalem pour l'ordre du Saint-Sépulcre; il fut bailli-grand croix de ce dernier ordre, vice-président de l'association des Chevaliers pontificaux.

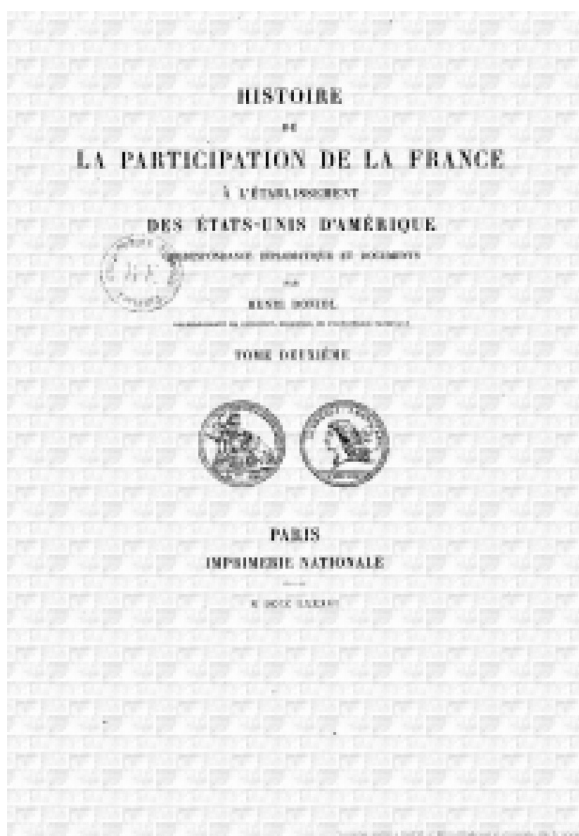


Les missions secrètes du général-major baron de Kalb et son rôle dans la guerre d'Indépendance américaine

Peu après, Émile Soulange-Teissier²⁷ devait recueillir ces archives des mains de sa belle-mère. Il reçut Henri Doniol²⁸. Ce dernier a fait paraître, entre 1886 et 1899, un ouvrage de fond, en six épais et grands volumes, intitulé *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique, correspondance diplomatique et documents*.

²⁷ Émile Soulange-Teissier (1847-1929), chef de service honoraire de la Banque de France. Fils de Louis Emmanuel, artiste lithographe et dessinateur, et de Marie Vanier, elle-même peintre de fleurs et ancienne élève de Redouté. Marié le 6 décembre 1875 avec Clotilde de Vandière de Vitrac d'Abzac (1850-1922), fille de Raymond et de Nicette de Kalb. D'où deux enfants, René (1877-1972) et Valentine (1881-1983) (Madame Maurice Ollivier-Beauregard).

²⁸ H. Doniol (1818-1906), ancien préfet puis directeur de l'Imprimerie nationale de 1882 à 1895, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Son œuvre majeure est le document cité.

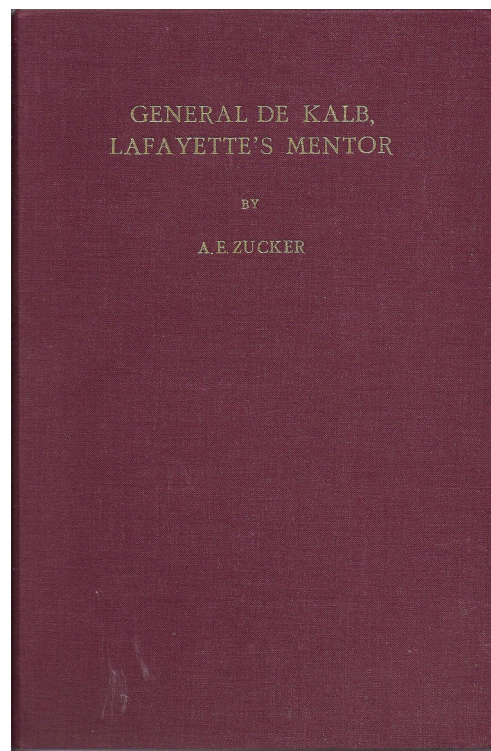


L'ensemble sortit des presses de l'Imprimerie nationale et les derniers volumes parurent à l'occasion de l'Exposition universelle. Lorsqu'il évoque le général, dans les tomes I et II, l'auteur s'appuie essentiellement sur les livres de Kapp et de Bancroft. C'est en annexe du tome IV qu'il reproduit 13 lettres ou extraits, les faisant précéder de la mention suivante : « Nous devons cette communication à M. Émile Soulange-Teissier, arrière-petit-gendre du baron de Kalb, qui a mis une obligeance extrême à en prendre l'initiative à notre égard. »

Bien des années plus tard, en juillet 1961, René Soulange-Teissier²⁹ a reçu Adolphe Édouard Zucker, auteur d'une remarquable biographie

²⁹ René Soulange-Teissier (1877-1972), accomplit l'essentiel de sa carrière en Asie où il fut délégué comme consul de 1900 à 1936 sauf un court intermède (1918-1923). Il l'acheva comme consul général à La Nouvelle-Orléans (1938-1940). A son retour, il a partagé son domicile entre sa maison de Milon-la-Chapelle et Versailles où Zucker vint le trouver au 105 boulevard de la Reine. Marié le 11 août 1908 avec Antoinette Forissier (1885-1968), fille d'Henri et de Marie Onffroy de Vérez. D'où cinq enfants, Guy (1910-1992), Raymond (1912-2001), Maurice (1913-1995), Gabrielle (1919-2012) (Madame Maurice Partiot), Marc-Henri (1927-2013).

largement appuyée sur les travaux de Kapp et intitulée *Général de Kalb, La Fayette's mentor*. L'ouvrage, réalisé dans le cadre de l'Université de Caroline du Nord, a été publié aux États-Unis et en Suisse, pays d'origine de l'historien³⁰.



Zucker a longuement raconté les circonstances qui ont abouti à leur première prise de contact courtoise et chaleureuse³¹. Elle fut prolongée par trois après-midi de travail et par l'échange de lettres pendant près de dix ans. Zucker devint un ami.

Pour lui et pour son œuvre, René Soulange-Teissier entreprend des recherches ; à 84 ans passés, il se pique au jeu: il va à Vincennes explorer les archives de l'Armée et obtient un état des services du Général³².

³⁰ Zucker était lui-même professeur à l'université du Maryland, mais la Caroline avait un département d'études en langue allemande et littérature.

³¹ Cf. annexe 4. *Zucker et la recherche des lettres du général de Kalb*.

³² En fait, le dossier Kalb ne contient pas d'état de service car l'intéressé servit dans un régiment étranger. Le document produit est le fruit des recherches d'un ancien chef du Service historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T), le commandant André Lasseray ; il est extrait de son ouvrage *Les Français sous les treize étoiles*. Sur le fonds, il est ici regrettable qu'il ait introduit la supposition qu'il aurait servi sous Fisher, tout en écrivant en note que selon d'autres

Il met à contribution ses neveux. Bernard Lacau, à l'époque général d'active, doit le renseigner sur le statut des officiers réformés. « Le capitaine réformé, répond-il, figure sur les contrôles de son unité pour y prendre un commandement en cas de besoin, mais il est provisoirement sans emploi. Cette mesure permettait de dégager les effectifs lorsque l'activité de l'unité n'exige pas la présence de tous les officiers³³. » De même, son neveu Bernard de Fournoux (1920-2002), archiviste paléographe, alors directeur des Archives de l'Allier, lui donne d'utiles conseils qui permettront à Zucker de prolonger ses recherches. Une fois cependant, il est pris en défaut et sèche sur un point ; il répond simplement : « I am in the dark. »

Après la publication de l'ouvrage en 1966, il poursuit sa collaboration sous une autre forme et prépare une version française. Il s'attelle à la traduction, la menant à bien au pas de charge, en à peine un an. Mais le projet achoppera sur la recherche d'un éditeur, l'âge faisant de plus en plus ressentir ses effets.

En 1980, Guy Soulange-Teissier³⁴ rencontre Bernard de Larquier, généalogiste passionné d'histoire qui publie en 1984 un *Dictionnaire de Broglie et du vaisseau « La Victoire »*. Trois ans plus tard, il fait paraître *La Fayette, usurpateur du vaisseau « La Victoire »*, une étude sur le soutien accordé par Louis XVI à l'expédition que le premier conduisit. Parmi les pièces produites figurent 21 des lettres du général de Kalb à son épouse.

A l'occasion de ses travaux, Bernard de Larquier eut recours à un spécialiste, le commandant Edmond Lerville, pour déchiffrer plusieurs correspondances codées. Ce dernier obtint l'autorisation de reproduire les extraits qu'il a cru

sources, il entra en 1743 chez Lowendal, ce qui est indubitablement établi (cf. annexe 1).

³³ Il tenait ces précisions du colonel de Buttet qui travaillait alors au S.H.A.T.

³⁴ Guy Soulange-Teissier (1910-1992) accomplit sa carrière à la compagnie d'assurances *La Foncière*. Il était alors à la retraite et domicilié 58 rue Albert Joly à Versailles. Fils de René et d'Antoinette Forissier, sans alliance.

bon d'insérer dans l'article publié en 1986 dans la *Revue historique de l'armée*³⁵.



La Victoire serait de type semblable à celui de ce navire

Nombreux sont les ouvrages qui ont fait des emprunts à ces documents, qu'ils soient consacrés aux relations entre la France et les États-Unis, à l'indépendance de ce pays ou aux Français qui y participèrent, tel *La Fayette* qui reste le plus illustre d'entre eux. Parmi les auteurs les plus récents, Gilles Perrault a fait paraître en 1996, sous le titre *Le Secret du Roi*, une trilogie dont le dernier tome, *La Revanche américaine*, comporte environ 60 pages sur le

³⁵ Notre réticence tient à la sélection des passages cités : il y est très souvent question de comptes et d'argent, sans référence aucune au contexte et à l'inflation galopante qui sévissait. Il faut savoir qu'à ce jeu, Steuben terminera la guerre totalement ruiné et *La Fayette* y engloutit des sommes considérables (chiffrées à 900 000 livres). A l'inverse du général de Kalb, il possédait une importante fortune personnelle. L'impression générale qui se dégage de cet article met en relief une avarice que de nombreux autres textes contredisent, il n'était qu'économe. Par la suite des auteurs, tel Perrault, ont pu être induits en erreur et y voir un trait de sa personnalité. C'est l'occasion de noter qu'à l'appui de l'inventaire après décès du général, le 25 mai 1781, est indiquée la production d'une liasse de 37 pièces en justification des dettes contractées par lui-même avant son départ et payées par sa veuve pendant son absence, pour une somme de 28.227 livres. Du côté des rentrées, nous avons trouvé trace d'une lettre de change tirée sur M. Franklin pour 19.548,13 livres.

général de Kalb. L'auteur remercie notre cousin Philippe Hamon pour sa contribution.

Certains de ces papiers d'archives ont été choisis pour figurer dans l'exposition d'un jour organisée le 14 juin 1980 dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la mort du général de Kalb. Ils contribuèrent à retracer les grandes étapes de la vie de notre aïeul. D'autres souvenirs, aujourd'hui encore conservés dans la famille, furent mis à l'honneur.

Parmi ceux-ci figurait un portrait, huile sur toile le représentant à mi-corps, en costume du jour, juste avant son second départ pour l'Amérique. Ce tableau a été peint en Amérique sur commande de Guy Dubois-Martin pour être offert à notre aïeule Émilie, peu après la mort de son époux³⁶.



Portrait du général de Kalb, château de Versailles, salle de l'Indépendance

Deux copies en ont été faites en 1855 : une pour la galerie des portraits historiques du château de Versailles, l'autre pour être donnée par la famille au Gouvernement américain. Cette dernière

³⁶ Le tableau est reproduit dans *Exposition rétrospective des colonies françaises de l'Amérique du Nord*, Catalogue illustré, Paris, avril-juin 1929 par Léo Leymarie.

aurait été détruite lors d'un incendie, au musée de Washington ou à celui de New-York³⁷.

La toile accrochée à Versailles dut subir les caprices du temps et être reléguée dans les réserves, rejoignant ainsi de très nombreuses œuvres issues des résidences royales et centralisées ici sur ordre de Louis-Philippe. Poursuivant la réorganisation et la sélection impitoyable entreprises par son prédécesseur Pierre de Nolhac, André Pératé, conservateur du musée de Versailles, adressa à Émile Soulange-Teissier, ses remerciements pour les renseignements qu'il lui avait fait parvenir sur la vie du général. Il écrivit, le 31 décembre 1919 : « Le portrait du baron de Kalb, convenablement encadré, figure désormais en bonne place dans notre salle de l'Indépendance américaine. J'ai pu conclure avec vous qu'il avait droit à être représenté dans nos galeries historiques. »

Il existe plusieurs autres tableaux de notre aïeul en Amérique. Parmi ceux-ci, citons la copie réalisée en 1782 par Charles Wilson Peale, accrochée dans l'Indépendance Hall à Philadelphie, ci-après.



³⁷ Renseignements fournis en mai 1890 par Nicette à son gendre Soulange-Teissier qui les consigna dans une courte note.

La Société historique du Maryland détient à Baltimore un autre portrait réalisé par James Lambdin, à propos duquel Kapp écrivit que c'est une copie de celui de la famille. Il effectua ce rapprochement en le comparant à une gravure faite d'après une photo de l'original communiquée par Jean Nachtmann, à laquelle il correspond jusque dans le moindre détail.

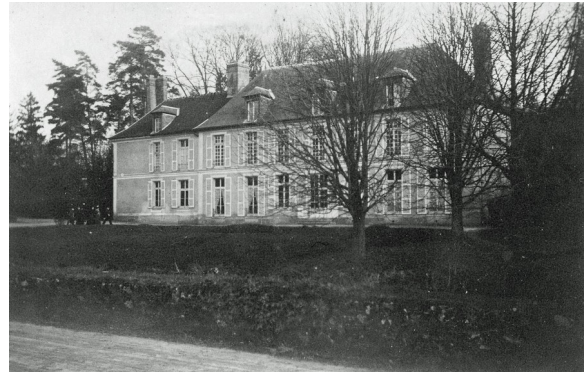


Portrait du général de Kalb détenu dans la famille

Mais revenons à cette journée du souvenir. Son organisation résulta des initiatives conjuguées d'Irène d'Abzac, d'Alain Bailly, de Jacques Rougé, de Guy et Raymond Soulange-Teissier et de la famille Hamon.

A 15 heures, les membres de la famille et les personnalités invitées avaient été conviés à participer à un service œcuménique en la chapelle de Milon.

Puis une plaque fut dévoilée en présence du général Round, attaché militaire à l'ambassade des États-Unis, du maire de Milon et de deux délégués des branches collatérales Kalb.



Château de Milon-la-Chapelle, dénommé aussi château d'Abzac (vers 1920), façade nord, côté parc



Château de Milon-la-Chapelle, vue actuelle

Scellée sur le mur d'enceinte du château, à proximité de l'entrée principale, la plaque comporte les inscriptions suivantes :

ICI HABITA LE GENERAL BARON JEAN DE KALB
BRIGADIER DES ARMEES DU ROI DE FRANCE
MAJOR GENERAL DE L'ARMEE AMERICAINE
MORT A LA BATAILLE DE CAMDEN, CAROLINE
DU SUD
LE 19 AOUT 1780
POUR LA CAUSE DE L'INDEPENDANCE
AMERICAINE

En fait, le général n'a jamais vécu en ce lieu, la vendeur ayant réservé l'habitation à son usage exclusif sa vie durant. La situation perdura donc jusqu'en 1798, année de la mort de Madame de La Chapelle. C'est pourquoi le ménage conserva sa campagne de Brouessy, toute proche de Milon.



Château de Brouessy

L'heure est ensuite venue de découvrir l'exposition qui se tenait au rez-de-chaussée du château de Milon.

La journée a été close par une réception donnée chez Ghislaine et Alain Bailly, dans leur propriété de Milon-la-Chapelle, route de Romainville.

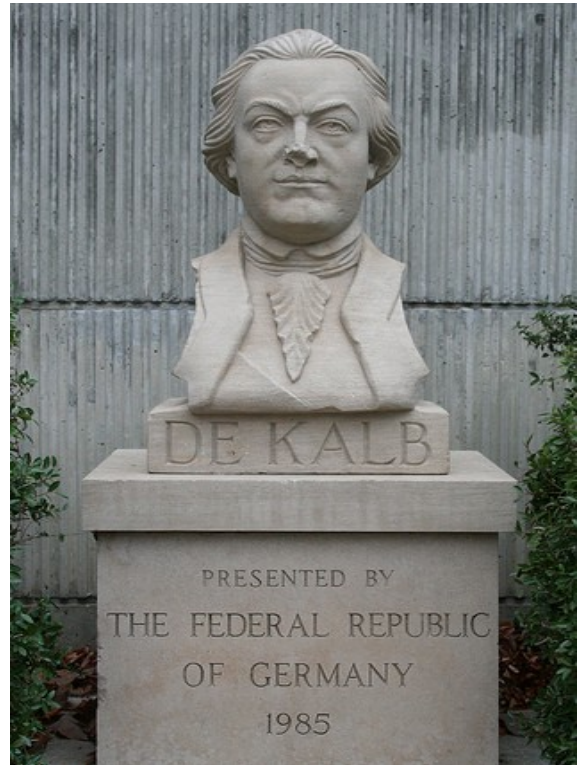
Inconnue de tous à cet époque, une place à part doit être faite à cette miniature récemment découverte par Gérard Partiot, représentant Jean de Kalb en 1776, soit à la veille de son premier départ raté pour l'Amérique.



Médaille de Jean de Kalb, émail sur or, Jean David Frainet³⁸, 1776 (inscrit au dos de la miniature)

Le médaillon, émail sur or, est du Suisse Jean David Frainet (1752-1788). Il exposé au Norton Art Galery, Shreveport, Louisiane.

La date de 1776 est inscrite au dos ainsi que le nom de l'artiste.



Buste dédié au Souvenir de Jean de Kalb, Decatur (Géorgie)

2. Émilie (1748-1785)

- La branche française des van Robais
Émilie appartient à la branche française des van Robais. Elle est issue de la lignée de Josse, son arrière-grand-père venu de Hollande en 1665 pour fonder, à Abbeville, une manufacture d'étoffe de laine.



La manufacture, vue d'ensemble en 1870, selon gravure d'époque

³⁸

L'entreprise *privilegiée* par Colbert fut vite renommée pour la qualité de ses draps fins, *façon Hollande et Espagne*, fabrications qu'elle eut pour objet d'acclimater en France. Connue sous le nom de *Manufacture royale de draps fins d'Abbeville*, elle maintint sa forte notoriété pendant plus d'un siècle grâce aux quatre générations van Robais qui se succédèrent à sa tête.



La manufacture royale de draps fins d'Abbeville, hôtel des Rames, bâtiment à usage d'habitation (4 appartements) et locaux commerciaux au rez-de-chaussée

Son père, Pierre van Robais³⁹, fait partie de la troisième génération. Il détenait 20 % du capital, comme chacun de ses quatre frères⁴⁰. Tous

³⁹ Pierre van Robais, né en 1694, est décédé le 13 juin 1767, selon extrait du registre d'inhumations faites au cimetière des protestants étrangers établis à Paris, A.N. MC, ET/XLVIII/158.

⁴⁰ Sa mère, née Marie Robelin (1666-1737) avait épousé en 1677, Isaac van Robais, dont elle eut dix enfants parmi lesquels : Isaac (1689-...), Samuel (1691-1771), Pierre ci-nommé, Abraham (1698-1779), Salomon (1699-1784) et Léa. Quelques années après la mort de son époux, en 1709, elle partit en Hollande en compagnie de son cocher, Jacob Vasseur qu'elle épousa en 1710. De là, elle revendiqua sa part sur la manufacture. La justice fut saisie, elle fut déchu de tous ses droits sur l'entreprise (arrêts du conseil du 11 mai 1711, 12 avril 1713 et 27 décembre 1714). Afin que telle mésaventure ne se reproduise pas, Josse II conclut avec ses neveux, le 8 juin 1720, un pacte familial instituant une quasi-loi salique pour le règlement des successions à venir : les droits des femmes dans la manufacture furent limités à l'octroi et à la perception d'une rente. Ce dernier n'ayant que deux filles, Jeanne et Judith (cf. infra), il leur fut remis, en 1733, 31 500 livres de rente perpétuelle 5% émise par la maison van Robais, représentant un capital de

avaient été appelés à la direction collégiale par leur oncle Josse II, à mesure qu'ils atteignaient leur majorité. Mais, l'entreprise s'avérant peu rentable, Pierre, Samuel et Salomon s'en éloignèrent quelque peu : ils préférèrent ajouter l'exercice d'autres activités plus lucratives, telles que la banque et le négoce, à la qualité d'« entrepreneur » de la dite manufacture⁴¹.



Pierre van Robais, tableau conservé dans la famille

En 1724, Pierre est banquier à Paris, rue Montmartre, où il exerce en nom. Quatre ans plus tard, il épouse Suzanne Gastebois⁴², fille de

630.000 livres. La valeur de l'entreprise ressortait donc, à cette date, à 1260000 livres.

⁴¹ Samuel van Robais fut négociant en association avec son beau-père, le grand armateur du Havre, Jacob Féray. Il exerça aussi le commerce de banque. D'abord associé avec Henri Lozeran, il poursuivit seul et sous son propre nom à la mort de ce dernier en 1726. Son frère Salomon prendra sa suite en 1754 et restera en activité jusqu'en 1766.

⁴² Marie Suzanne Gastebois, née à Paris, en 1711, décédée à Paris, le 24 mai 1767, selon extrait du registre d'inhumations faites au cimetière des protestants étrangers établis à Paris, cf. A.N. MCN, ET/XLVIII/158.

Jean et de Marie-Anne Dargent⁴³. Par ce mariage, Pierre fut allié à toute la haute finance RPR parisienne.

Son beau-père, Jean Gastebois, d'une famille de négociants de La Rochelle, fut banquier négociant à Paris, puis fermier général à partir de 1720⁴⁴. En 1709, il avait été appelé par un groupe de commerçants rouennais, avec son beau-frère, Vincent-Pierre Fromaget, à diriger la Compagnie du Sénégal, alors en grandes difficultés. En mai 1719, ils apportèrent l'affaire à la Compagnie d'Occident dont ils avaient été nommés directeurs par arrêt du Conseil du roi du 23 janvier 1719. Lorsque la Compagnie des Indes prit la suite en mai 1719, Vincent-Pierre poursuivit seul dans la nouvelle entité⁴⁵.

⁴³ Les Dargent étaient des bourgeois marchands de vin en gros à Paris, comme les Lenoir, les Guemis et les Perrinet, leurs parents, tous membres de la RPR. Jean épousa Suzanne en 1709 et son beau-frère Fromaget épousa Louise. Les Fromaget étaient négociants à Saint-Quentin ; ils détenaient aussi des intérêts importants dans les manufactures de draps de cette région.

⁴⁴ Cette mention est faite par Gustave Chaix d'Est-ANGE dans son *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*. Elle impose d'évoquer Étienne Perrinet de Jars (1670-1762), lui aussi allié à la famille par son mariage avec Louise Dargent. Marchand de vins, il tenait la *Cave des mousquetaires gris*, rue de Beaune Faubourg Saint-Germain. Fournisseur du duc de Noailles, lorsque ce dernier fut mis à la tête du Conseil des finances, il entra par sa faveur dans la sous-ferme des aides. Il fut nommé en 1719 directeur de la Compagnie des Indes pour la régie des fermes pendant la réunion faite à cette dernière, soit jusqu'en 1721, date à laquelle il devint fermier général et le demeura jusqu'à sa mort, en 1762. Il fut anobli par charge en 1719. Yves Durand, dans son ouvrage *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, en donne une étude fort détaillée.

⁴⁵ Vincent Pierre Fromaget fut tout de suite nommé comme l'un des directeurs de la Compagnie des Indes. Il fut anobli par lettres du 6 février 1719. A la suite de la faillite de Law, il connut la disgrâce et subit même une courte période d'emprisonnement, en 1723. Il retrouva ses fonctions dans la nouvelle Compagnie des Indes en 1726. Il passa le relais à son gendre, le banquier Jean II Cottin, élevé à son tour au rang de directeur en 1759. Jean II Cottin (1709-1781), époux de Louise Aimée Fromaget, fils de Jean, banquier à Paris et de Rachel Poupard, d'une famille de manufacturiers de draps sedanais. Anobli par lettres en 1764. Leur fils Jean-Louis (1735-1792) sera



Suzanne Gastebois, épouse de Pierre van Robais

Le ménage van Robais eut dix enfants, la plupart morts jeunes. Seuls vécurent deux filles, Rosalie et Émilie. La première, née en 1741, épousa en 1759 son cousin germain Théophile van Robais, quatrième fils d'Abraham⁴⁶.

banquier à Paris et administrateur de la Caisse d'escompte avec le consul général de Suède, Michel Harmensen, écuyer, chevalier de l'ordre de Vasa, époux de Sophie-Dorothee van Robais, la jeune sœur de Théophile. Cette institution, considérée comme l'ancêtre de la Banque de France, fut créée par Isaac Panchaud en 1776. Elle fut dirigée de janvier 1784 à sa dissolution en 1793, par François Charles Vincens, époux d'Élisabeth Pauline Gastebois, cousine d'Émilie.

⁴⁶ Théophile fut négociant et aussi l'un des derniers dirigeants de la manufacture, dans laquelle il engloutit l'essentiel de sa fortune. Il quitta Abbeville en septembre 1789, après avoir chargé son frère André de liquider les affaires de la société, victime de plusieurs années de mévente. Son projet était de s'absenter pendant quelques mois, de les passer à Bâle (chez leur nièce Caroline de Kalb, cf. infra) « pour n'être point les témoins de la catastrophe de notre manufacture ». Inscrit sur la liste des émigrés, il demeurera en Suisse jusqu'en 1798 et achèvera sa vie en exil à Middelburg.

Anne Élisabeth *Émilie*, la seconde, naquit à Paris le 30 octobre 1748. Elle fut baptisée protestante le même jour à la chapelle auxiliaire de l'ambassade de Hollande à Paris, 47 rue Vieille-du-Temple⁴⁷. Cet acte confirme l'attachement des van Robais à la RPR. La liberté de culte qui leur avait été accordée et inscrite dans les lettres patentes qui firent suite à leur arrivée, en 1665, ne put exclure les assauts des convertisseurs qui se manifestèrent dès 1670. A la suite de la révocation de l'édit de Nantes, les invitations à la conversion se firent de plus en plus ferme : en 1685, Josse van Robais fut un des premiers inscrits sur les listes des personnes convoquées chez Seignelay; mais il résista. Et cette fidélité à sa foi se perpétua parmi ses descendants jusqu'à la fin du siècle suivant...



Portrait du duc de Choiseul, Carl van Loo

- La croisée des chemins

En avril 1763, Jean de Kalb se rend à Paris pour faire le siège de ses anciens chefs et même du duc de Choiseul, son ministre de tutelle, car il recherche une affectation à la dimension de ses compétences et de sa personne.

A la fin de la guerre de Sept ans, l'état-major général de l'armée d'Allemagne, où il était en poste, a été dissous : faute de mieux, il retourne au régiment d'Anhalt où il a conservé sa charge de capitaine⁴⁸. Cet emploi ne peut être qu'une solution d'attente. La quête de « grâces » s'avère longue et difficile mais elle lui laisse du temps libre en abondance. En cette période de paix, les postes vacants sont rares et la compétition, inégale pour celui qui demeure un étranger, allemand par sa naissance, malgré vingt ans passés au service du roi de France, protestant de surcroît.

⁴⁷ L'ambassade était rue Saint-Honoré ; à la suite de la révocation de l'édit de Nantes et de la fermeture des temples parisiens, elle dut rechercher des locaux supplémentaires pour faciliter l'assistance au culte de ses ressortissants ou de tout autre étranger résidant à Paris, en principe calvinistes (ceux de la Religion Prétendue Réformée – RPR) : ce fut l'hôtel Amelot de Bisseul. A noter que les ambassades de Suède et de Danemark pratiquaient le culte luthérien et que le service divin était en langue allemande. Cet hôtel devient, le 25 mai 1776, le siège de *Roderigo Hortalez et Cie*, société de commerce fondée par Beaumarchais et subventionnée par les gouvernements français et espagnol, pour venir en aide aux insurgés américains. Ce dernier y résida 12 ans et y écrivit notamment *Le mariage de Figaro*, en 1778 (Cf. Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*).

Cette communauté d'origines étrangères et de religion explique, selon Zucker, le début de son amitié avec Pierre van Robais. Mais le destin a besoin d'une main secourable pour se réaliser. Selon Bernard de Larquier, le mariage résulte des bons offices des Dubois-Martin, dont un fils, Guy, était depuis 1761 secrétaire du comte de Broglie. Il écrit : « Avant d'être fermier général, le père de Boismartin était marchand drapier à Barbezieux. Il traitait avec la famille van Robais en Hollande⁴⁹. » L'argument paraît mince et en

⁴⁸ Le régiment de Lowendal a été dissous en 1760 et ses effectifs, répartis par moitié entre les régiments d'Anhalt et de La Mark. La charge de capitaine, achetée en 1747 pour 18 000 livres, fut continuée dans le régiment d'Anhalt.

⁴⁹ B. de Larquier, *op. cit.* p. 42

toute logique les documents anglais qu'il a cités, aurait plutôt dû le conduire à avancer le bras du comte de Broglie, Dubois-Martin en étant l'exécuteur mandaté. Laissons se poursuivre l'histoire sans rationaliser...

En septembre 1763, Jean de Kalb rejoint Landau où stationne son régiment, mais il sait qu'il reviendra bientôt, car il y a Émilie. Elle a 16 ans, une dot rondelette et de solides espérances patrimoniales. Lui a 43 ans et il est lieutenant-colonel, un grade auquel termine la grande majorité des officiers, comme lui, sans fortune particulière ; la différence d'âge est courante à l'époque : nombre de militaires ne songent à s'établir qu'après avoir fait carrière.

Le contrat de mariage est établi le 17 avril 1764 chez M. Patu, notaire au Châtelet⁵⁰. Émilie apporte 135.000 livres, soit 3.600 livres de rente ; lui-même contribue pour 52.000 livres, dont 42.000 en deniers comptants et effets actifs.

Étaient présents à la signature :

- Deux cousines germaines d'Émilie, Élisabeth Dupont, veuve de Jean-Joseph Gastebois, et Louise Marguerite Houssemaine du Boullay ;
- la mère de cette dernière, Marguerite Dargent, veuve de Pierre-François Houssemaine du Boullay ;
- Sophie Gastebois, cousine germaine ;
- sa cousine issue de germaine Marie-Anne Dargent, épouse de Jean Baptiste François de l'Estache ; la fille de ce dernier, Antoinette Marie Félicité de l'Estache ;
- Jean comte d'O' Rourke, premier major du régiment des gardes de feu l'impératrice de Russie, ci-devant capitaine au régiment royal écossais au service du roi de France.

La cérémonie religieuse a lieu le lendemain, dans la salle « du dais » de la chapelle annexe de l'ambassade de Hollande.

Une réception aurait été donnée ensuite à Bagatelle-en-Picardie, chez Josse Abraham van Robais⁵¹.

⁵⁰ A.N., MC., ET/XLVIII/128

⁵¹ En mémoire de cet événement et en souvenir de la personne du général de Kalb, un aigle américain orne le plafond du salon d'été. Peinte au plus tôt en 1783, l'œuvre est peut-être encore plus tardive ; elle a été restaurée grâce au mécénat américain, témoignage de la fidélité et de la reconnaissance des États Unis.



La « folie » de Bagatelle-en-Picardie

Sur le plan financier, les époux seront à l'abri du besoin. En 1767, Émilie hérite de ses parents, elle recueille 75.000 livres dont la maison de campagne de Courbevoie, estimée à 9600 livres⁵². En 1774, elle reçoit 47.000 livres de la succession de sa grand-mère Marie Anne Dargent, veuve de Jean Gastebois⁵³. Le 26 février 1776, au décès de son cousin Pagès⁵⁴, elle hérite d'un sixième de la succession, soit 21.000 livres ; ce montant viendra s'imputer sur le prix d'adjudication de salines à proximité d'Ars-en-Ré⁵⁵.

Le lieutenant-colonel de Kalb pouvait, sans conteste, profiter d'une retraite dorée. On la lui donne plus qu'il ne la prend, en 1765, avec une pension de 1.800 livres. Mais cet état ne lui convient pas ; il reste un soldat et, comme l'écrivit le comte de Broglie: « Il désire de l'occupation car l'inaction lui est insupportable⁵⁶. » En attendant, il loue la

⁵² A.N., MC, ET/ XLVIII /160, 22 décembre 1767.

⁵³ A.N., MC, ET/XLVIII/223, 26 juillet 1774.

⁵⁴ Théodore Philippe Pagès, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle et négociant, fils de Théodore et de Suzanne Gastebois (1688-1757), sœur de Jean, beau-père de Pierre van Robais. Sans postérité.

⁵⁵ Sentence d'adjudication de la Sénéchaussée de La Rochelle, du 16 août 1776, de 24 livres 11 aires de marais salants pour un prix de 22.900 livres en principal. L'acquisition de ces salines produira des effets importants sur les enfants du général de Kalb, étant à la source des événements provoquant leur inscription sur la liste des émigrés.

⁵⁶ Lettre du 6 juillet 1766, du comte de Broglie au comte de Schaumburg-Lippe, afin d'aider son protégé à reprendre du service comme général dans l'armée

campagne d'Anne de La Roche, veuve de Michel Foliot de Foucherolles : c'est le manoir de Brouessy, à proximité de Versailles. Il peut y renouer avec ses origines paysannes et se passionner pour la sylviculture.

Le 6 septembre 1768, le ménage achète, pour la somme de 142.000 livres, la seigneurie voisine de Milon-la-Chapelle comprenant terres, bois, moulins et château, à Nicolas Pierre de Besset et son épouse, née Marie-Anne Leroy⁵⁷. Mais il n'y habitera pas, le vendeur s'étant réservé l'usufruit sa vie durant, à l'exception de la ferme et moulin Tournai dont la jouissance a été cédée du jour de l'acquisition. Aussi, le 17 décembre 1777, Émilie renouvellera pour neuf ans le bail de Brouessy, moyennant loyer de 300 livres par an, à dater du 1^{er} octobre 1778⁵⁸.

- Une vie aussi brève qu'active

Le ménage a trois enfants : Frédéric (1765), Caroline (1767) et Élie (1769). Lorsque vient le temps de leur éducation, Émilie aura carte blanche pour s'occuper de sa fille. Il en sera autrement pour les deux garçons. Ils ont été placés très jeunes dans la famille de leur père, à Godramstein, près de Landau, dans le Palatinat bavarois.

Au fil de ses lettres, Jean de Kalb enverra régulièrement ses instructions à propos du devenir de ses fils. Il aura ce souci jusqu'à ses derniers moments. Ainsi son aide de camp, le lieutenant-colonel Du Buysson, rapportera le 10 septembre 1781, devant le Conseil exécutif de Pennsylvanie, l'un des derniers souhaits qu'il avait formulés⁵⁹ : il désirait qu'ils fussent admis

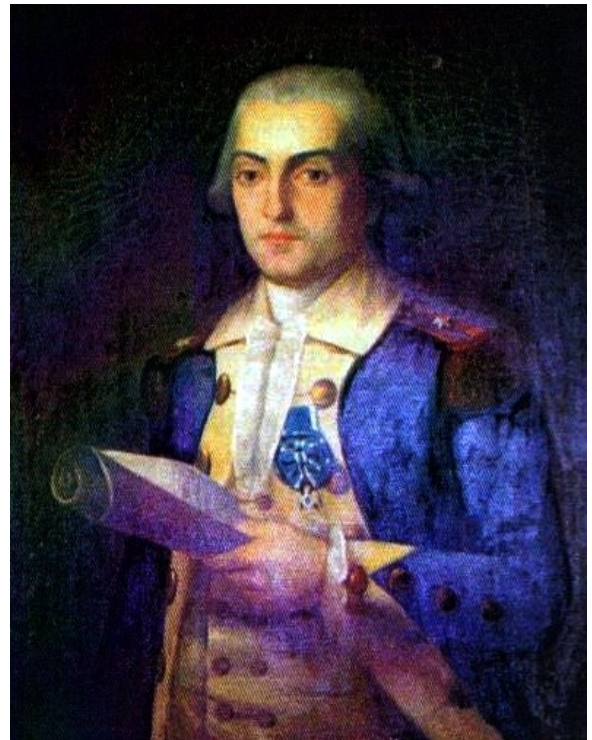
du Portugal.

⁵⁷ A.N., MC, ET/XLVIII/165

⁵⁸ A.N., T/278. Cf. Élie de Kalb, M.A. Leroy est décédée le 5 avril 1798.

⁵⁹ Charles-François Du Buysson (1752-1786) fut l'un de ses aides de camp. Il eut une conduite héroïque lors de la bataille de Camden, protégeant de son corps le général blessé. Prisonnier des anglais pendant six mois, il fut libéré par échange sur parole. Pour sa bravoure, il fut créé brigadier général et témoigna devant le Congrès des derniers instants de son chef. A son grand regret, Émilie ne pourra pas obtenir de le rencontrer alors qu'elle souhaitait ardemment dialoguer avec lui.

dans les troupes de cet État, sans exigence d'émoluments⁶⁰.



Charles François Du Buysson

En témoignage de reconnaissance à son égard et envers sa famille, le Conseil demandera au bureau de la Guerre des États-Unis qu'une commission d'enseigne soit délivrée à chacun d'eux⁶¹. Ils furent jugés trop jeunes.

En l'absence de son époux, et comme ce dernier l'avait fait en décembre 1775, Émilie se rend plusieurs fois à Godramstein : En août 1777, elle part convenir de l'entrée de Frédéric à l'École militaire de Colmar et de là, elle gagne l'Allemagne afin de l'accompagner jusqu'à son nouveau collège. En 1779, elle fait un second voyage à Landau, cette fois pour visiter Élie qui y est en pension chez un ministre du culte depuis décembre 1778.

⁶⁰ On peut être intrigué par le choix de cet État : Albert Mac Key, auteur de plusieurs ouvrages sur la franc-maçonnerie (dont *Encyclopedia of freemasonry*) note que Jean de Kalb fut initié par la loge militaire n° 20, sous charte de la grande loge de Pennsylvanie et agréé en avril 1780. Voir aussi *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie*, p. 715, Paris, 1974.

⁶¹ Extrait des minutes du Congrès, vol. XIII p. 516, cité par A.E. Zucker, *op. cit.* p. 227.

Bernard de Larquier a vu dans ces déplacements ceux d'un agent « de premier ordre » au service du comte de Broglie⁶². Pour lui, c'est l'évidence, « l'action de la baronne de Kalb pour les services secrets ne peut être niée: elle voit Saint-Paul, La Rozière, Lambert, Dubois-Martin. » Nous ne le suivons pas car, outre la justification de ses voyages par des motifs familiaux, l'unique objet de ses préoccupations est de défendre en haut lieu les intérêts de son époux absent ou ceux de ses enfants⁶³. Le général la sollicite sans cesse et lui rappelle souvent les différents objets qui l'intéressent : dans l'ordre, c'est d'abord pour plaider la consolidation de son brevet de *brigadier pour les îles* ; ce n'est qu'un titre d'attente et la nomination définitive tarde⁶⁴. Il ajoute ensuite le grand cordon de l'ordre du Mérite militaire⁶⁵ et l'octroi d'une pension. Elle doit aussi se renseigner sur ses chances d'obtenir le poste d'ambassadeur en Amérique, en remplacement de Conrad Alexandre Gérard de Rayneval dont la santé vacille, ou sur la possibilité d'être nommé comme officier de liaison auprès du Congrès. D'autres visites auront pour but de tenter d'apaiser les conflits attisés par Mauroy, un autre protégé du comte de Broglie, qui ne décolère pas de sa mésaventure américaine et de sa mise à l'écart par le Congrès : ce dernier doit rentrer alors que Kalb reste⁶⁶... Les motifs de sollicitation ne manquent pas.

⁶² B. de Larquier, *op. cit.*, p. 58.

⁶³ A l'appui, voir A.N. K/1364, papiers de Broglie, note de sa main qui accompagnait le dépôt chez le comte de Broglie d'un état des sommes dues au général (l'état est absent).

⁶⁴ Il sera nommé brigadier d'infanterie française le 1^{er} mars 1780. En temps de paix, il était difficile pour le roi d'accepter de promouvoir au premier rang, sans susciter trop de jalousies, un officier d'origine étrangère alors investi d'une mission d'une certaine confidentialité. Nous étions en paix avec l'Angleterre et l'envoi de soutiens aux insurgents devait se faire avec une certaine discrétion, ce qui explique cette date tardive.

⁶⁵ Décoration instituée en 1759 pour récompenser les officiers protestants, auxquels ne pouvait être remise la croix de Saint-Louis en raison de leur appartenance à la religion réformée. En 1761, il fut créé chevalier du Mérite militaire. La présente demande paraît difficile à satisfaire : il y avait à cette époque deux Grand Croix (un suisse, un allemand) et quatre Commandeurs (2 suisses, 2 allemands).

Par ailleurs, on ne peut pas arguer de sa connaissance du code secret car elle résulte des conseils discrets du général : il lui en délivre le mode d'emploi afin de correspondre avec plus de sécurité et lui recommande surtout de n'en parler à personne, « pas même à M. Dubois-Martin⁶⁷ ».

Émilie semble beaucoup plus proche du portrait esquissé par Doniol: « Épouse visiblement très affectionnée et mère courageuse de trois enfants dont le souvenir ne quitte guère la pensée de leur père⁶⁸. »

Elle en fournit l'exemple dans une lettre à son beau-frère Georges Kalb, peu après la mort de son mari, à propos des usages et de ses enfants : « Quand ils seront en âge et qu'ils pourront faire le voyage sans nuire à leur éducation et à leur avancement, je les enverrai vous rendre leurs devoirs et vous prier de les présenter au reste de la famille⁶⁹. »

Laissons le général évoquer sa personne et saluer son bon sens :

« Ton jugement sur ce qui est convenable à faire ou à laisser, a toujours été droit et marqué au coin de l'honneur et du bon sens. » Et il se plaît aussi à relever son sens des affaires : « [...] quoique je sois pleinement convaincu de ta capacité en affaires de ménage et de biens, de ton excellent jugement et de l'ordre que tu y mets⁷⁰. »

Ainsi il lui donne, le 27 novembre 1776, procuration générale, « étant sur le point de faire un voyage en Amérique où il compte rester quelque temps ». L'exposé des motifs est quelque peu étonnant au regard du caractère secret de l'expédition !

⁶⁶ Idem, cf. A.N., K/1364, Lettre du vicomte de Maurois et copie lettre de J. de Kalb au même.

⁶⁷ J. de Kalb, *lettre du 2 mars 1779*, citée précédemment.

⁶⁸ H. Doniol, *op. cit.*, tome 4, p. 204.

⁶⁹ Lettre du 20 janvier 1781 à M. Georges de Kalb à Stadling, Kapp, *op. cit.*, p. 279

⁷⁰ J. de Kalb, *lettre n°80 du 26 janvier 1780*.

L'un des rares écrit de sa main⁷¹ qui nous soit parvenu était adressé à Denis Richaume, garde du bois à Milon⁷². Elle venait d'apprendre la mort tragique de son époux :

J'ai été à Versailles samedi ; la funeste nouvelle qui m'accable ne s'y sait que par les gazettes et comme il convient que je prenne le deuil, ni que je sollicite à la Cour, avant que d'en avoir reçu la nouvelle du ministre, je compte aller à Brouessy y attendre cette cruelle confirmation.

Vous perdez, Richaume, un bon maître mais il vous reste une bonne maîtresse qui ne vous laissera manquer de rien tant que vous continuerez de l'avoir.

La confirmation du ministère est datée du 15 décembre 1780 ; elle émane du prince de Montbarrey⁷³ :

C'est avec peine, Madame, que je vous donne confirmation de la fâcheuse nouvelle qui vous a été annoncée : il est vrai, d'après les comptes qui m'ont été rendus, que m. le baron de Kalb a eu le malheur d'être blessé mortellement à

⁷¹ Ce document fait partie du fond Kalb ; en revanche, les Archives nationales conservent notamment : son livre de comptes tenu depuis le départ du général en Amérique (T /278) et un billet à l'adresse du comte de Broglie accompagnant un état des sommes dont elle demandait le remboursement – état manquant, cf. K 1464, papiers de Broglie.

⁷² Par testament en date du 25 octobre 1785, elle lui légua 150 livres. Elle fit aussi don de 300 livres à Jean André Schmidt, domestique, qui restera au service de la famille jusqu'au 10 octobre 1791. Étienne René Chrétien, son cocher, perçut un an de gages. Cf. A.N., T/278, papiers Kalb issus du séquestre Viée et Georget. Figurent aussi parmi les habitants de Milon les journaliers Jean Denis Richaume et Pierre Mathurin Legros, époux d'Élisabeth Richaume. Les époux Kalb firent plusieurs achats ultérieurs sur Milon, parmi lesquels, le 7 décembre 1773, la ferme de Jean Richaume et de ses cohéritiers.

⁷³ Alexandre de Saint-Mauris, prince de Montbarrey, nommé directeur de la Guerre le 25 janvier 1776, en appui du ministre, Saint-Germain, qui avait été gravement malade et souhaita être déchargé. Promu secrétaire d'État pour la Guerre en survivance le 5 novembre 1776, puis ministre de la Guerre le 23 septembre 1777. Il céda son portefeuille au maréchal de Ségur en 1780. La lettre citée est conservée aux Archives nationales, MCN, ET/XLVIII/266.

l'affaire du général Gates américain, contre le général anglais Cornwallis près Camden, dans la Caroline, vers le milieu du mois de septembre de cette année : et deux jours après il en est mort, ayant reçu tous les soins possibles du général anglais dont il était prisonnier, et après sa mort les honneurs dus à un officier de mérite, et qui avait l'estime des français, des américains et des anglais : l'honneur qu'il s'en est acquis par ses talents et sa conduite, et les regrets qui lui ont été donnés doivent mêler de la consolation et de l'adoucissement à votre douleur : le Roy perd un bon officier, et vous devez être persuadée que j'aurai soin de représenter à sa majesté ses services et votre situation, et je ferai ce qui dépendra de moi pour vous procurer les grâces dont elle vous rend susceptible ; regrettant personnellement un officier qui, dans un pays étranger, a fait honneur à ses compatriotes. Je suis, avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

Quant aux gazettes évoquées par Émilie, on ne sait quand elles se firent l'écho, en France, de la funeste nouvelle.



Mort du major-général Jean de Kalb

En revanche, *la Gazette de Pennsylvanie* du 4 novembre 1780 relayait un extrait des minutes du Congrès du 14 octobre 1780, versé depuis aux dossiers de l'Histoire⁷⁴.

⁷⁴ Cette traduction en français a été effectuée par l'interprète du roi pour les langues du Nord, Tobiesen Duby, le 14 septembre 1781. Cf. A.N., MC, ET/XLVIII/268, 15 septembre 1781, dépôt d'actes succession

En Congrès le 14 octobre 1780,

Résolu qu'un Monument sera érigé à la mémoire du Défunt le major général Baron de Kalb dans la ville d'Annapolis dans l'État de Maryland, avec l'inscription suivante⁷⁵ :

Consacré à la mémoire du Baron de Kalb, Chevalier de l'Ordre Royal du Mérite Militaire, Brigadier des armées de France et Major Général au service des États-Unis d'Amérique, ayant servi avec Honneur et Réputation pendant trois ans, il a donné la dernière et glorieuse preuve de son attachement aux libertés du genre humain et à la cause de l'Amérique dans le combat près de Camden dans la Caroline méridionale le 16 août 1780, où conduisant les troupes du Maryland et des lignes de la Delaware contre un nombre supérieur, et les animant par son exemple à des prodiges de valeur, il fut percé de plusieurs coups, et expira le 19 suivant dans la 48^e année de son âge.



Annapolis, monument à la mémoire du général de Kalb

Jean de Kalb.

⁷⁵ Il fut érigé en 1886.

Émilie fit établir, le 24 septembre 1781, une procuration en faveur de John Holker, consul de France à Philadelphie pour se faire remettre les effets mobiliers de son époux, faire faire l'inventaire et la remise de tous ses titres et papiers qu'il aurait pu conserver et le recouvrement de toute somme qui pourraient être dues (appointements, pension, gratifications...)⁷⁶. Dans sa réponse du 3 janvier 1783, John Holker indique qu'il a reçu sa demande le 26 septembre dernier et lui précise ce qu'il a recueilli de M. de Marbois, ambassadeur de France et successeur du chevalier de La Luzerne : M. Livingstone, secrétaire d'État aux Affaires étrangères avait réglé cette affaire avec le chevalier Du Buysson « qui étant rendu en France depuis longtemps, aura dû vous avoir instruite de ce qui s'est passé, ainsi que M. le comte de Vergennes à qui M. le chevalier de la Luzerne avait écrit⁷⁷ ».

Enfin, pour organiser la gestion patrimoniale des intérêts de ses enfants, elle sollicita d'abord le concours de son beau-frère George Kalb.

Ce dernier ayant décliné l'invitation tant en raison de l'éloignement que de la charge de ses propres affaires⁷⁸, elle s'attacha les services de trois curateurs, choisis au sein de sa famille : Jacques Poncien Viée⁷⁹, curateur aux causes et

⁷⁶ A.N., MC, ET/XLVIII/268.

⁷⁷ Cf. A.N. États-Unis, vol 18 n°23, lettre du 7 octobre 1781, d'Émilie au chevalier de la Luzerne. Est indiqué : « Le baron de Kalb mon mari avait pour aide de camp le chevalier Du buysson, qui fut grièvement blessé à la même affaire et fait prisonnier, il y a plus de sept mois que sa santé l'a obligé de se rembarquer pour repasser en Europe, j'avais espéré des renseignements mais on n'en a aucune nouvelle et l'on ne sait ce qu'il est devenu. » Selon François Devaucourt du Buysson, dans son article « Le rêve américain d'un gentilhomme bourbonnais » publié en janvier 2008 dans *La feuille de Garance* n°21 : Lors de son voyage de retour, son navire aurait été arraisonné et il serait retombé aux mains des Anglais. « Il aurait été emprisonné sur un ponton en Angleterre, avant de finalement rejoindre Paris à la fin de 1781 ». Nous ne savons donc pas si la rencontre eut lieu.

⁷⁸ A.N., MCN, ET/XLVIII/265.

⁷⁹ Jacques Poncien Viée, bourgeois de Paris, négociant banquier et homme d'affaires à Paris, associé avec Louis Michel Georget, docteur ès lois de la Faculté de Paris, avocat en Parlement. Son fils Nicolas, avocat en Parlement, lui succéda. C'est chez eux que seront saisis de nombreux papiers et lettres d'affaires

tuteur aux actions de Caroline et tuteur ad hoc d'Élie ; François Charles Vincens⁸⁰ fils, tuteur ad hoc de Caroline et son beau-frère Théophile curateur aux causes et tuteur aux actions d'Élie. Les Viée, associés aux Georget, géraient déjà la fortune d'Émilie et celle de Théophile : « C'est d'honnêtes gens qui ne te feront rien perdre », lui disait d'eux le général...

Mentionnons encore Gustave et Louis Déchézau, négociants à Ars-en-Ré, qui administrèrent leurs salines de Ré ; Gustave eut le destin que l'on sait⁸¹ ; Louis fut aussi un relais efficace de Caroline et d'Élie dans la longue qu'ils durent livrer pour recouvrer le droit de rentrer en France.

C'est une femme très active que nous accompagnons jusqu'au bout de sa courte vie. Elle est décédée à Paris, en son hôtel, rue du Faubourg Poissonnière, à peine âgée de 37 ans, le 19 novembre 1785, à deux heures du matin, de suites de maladie. Elle s'est éteinte en présence de Paul Henri Marou, chapelain de l'ambassade de Hollande, de son fils Élie et de François Charles Vincens.

Le dépôt d'un testament chez son notaire le 25 octobre 1785 est la seule alerte sur la maladie qui allait l'emporter⁸².

concernant la famille de Kalb. Ils sont conservés aux Archives nationales sous la référence T 278.

⁸⁰ J. de Kalb, *lettre n° 61, du 10 mars 1779*. F. C. Vincens (1757-1799), bourgeois de Paris, fut contrôleur puis, à partir de janvier 1784, directeur de la Caisse d'escompte. Il avait épousé Élisabeth Pauline Gastebois (1758-1799), cousine des enfants Kalb, qui recueillit par héritage le château de Talcy-en-Blésois (Loir-et-Cher). La famille Vincens était originaire de Saint-Hippolyte de Fort (Gard), puis était passée à La Rochelle. Louis Vincens, son père, négociant à La Rochelle puis banquier à Paris à partir de 1778, avait épousé Marie Madeleine Admyrauld, aussi d'une famille de négociants de La Rochelle.

⁸¹ Pierre Charles Daniel Gustave Déchézau, né à La Flotte, île de Ré, fut nommé député de la Convention le 6 septembre 1792. Démissionnaire, il fut arrêté le 8 novembre 1793 et exécuté à La Rochelle le 18 janvier 1794.

⁸² A.N., T/278, testament reçu par le notaire qui précise à propos de l'état de santé d'Émilie : « trouvée au lit, malade mais saine d'esprit ».

Elle fut enterrée le lendemain à vingt heures, au cimetière des protestants étrangers établis à Paris, où avaient été inhumés ses parents⁸³.

3. Frédéric, Caroline et Élie

- Frédéric de Kalb (1765-1793)

Frédéric est né à Paris le 18 mai 1765. Baptisé protestant le lendemain à la chapelle de l'ambassade de Hollande, il a pour parrain S.A.S. Mgr Frédéric, prince d'Anhalt-Köthen, maréchal des camps et armées de S.M.T.C. et colonel du régiment de même nom, et pour marraine, sa grand-mère, Suzanne Marie Gastebois, épouse de Pierre van Robais.

Il est placé dès l'âge de sept ans dans la famille de son père, à Godramstein, où il reste pendant cinq ans... Depuis l'Amérique, son père transmet ses instructions :

Il convient que tu fasse aller ton fils aîné à l'école militaire de Colmar. Il perdrait son temps à Godramstein.

Le 27 septembre 1777, il entre à l'École académique de Colmar, collège militaire pour les enfant de familles nobles issus de la RPR.

⁸³ A.N., T/278, extrait du registre des inhumations au nom d'Émilie.

Le cimetière des protestants étrangers, créé à la suite d'un arrêt du Conseil du 20 juillet 1720, fut établi en 1724 près de la porte Saint-Martin ; il fut transféré, le 7 mai 1762 rue de l'hôpital Saint-Louis. Dépendant du ministère des Affaires étrangères, sa propriété en fut transmise à la ville de Paris en 1781. Il ne sera supprimé que lorsque la Révolution aura laïcisé les autres (1792), donnant à tous « le droit de retourner à la terre sans empêchement ».

Le règlement imposait une inhumation de nuit, sans bruit ni scandale...



Portrait de Conrad Pfeffel (1736-1809)

Émilie, trouva fort cher le prix de la pension, soit 1085 livres pour la première année. Elle s'en ouvrit au directeur, Conrad Théodore Pfeffel, qui lui exposa en retour l'impossibilité dans laquelle il était de « rabattre la moindre chose ». Il lui avança même le nom d'un autre établissement « où son fils ne lui coûterait que 700 livres ». « Mais, écrit-il, la même candeur m'oblige de vous dire, Madame, que dans cette pension les élèves ne peuvent être comme chez nous, ni pour la nourriture, ni pour les maîtres qui n'y sont qu'en très petit nombre⁸⁴. »

⁸⁴ Lettre du 12 octobre 1777, de M. Pfeffel à M^{me} de Kalb. Érudite et poète, Pfeffel avait été frappé de cécité vers l'âge de 30 ans. Pour gagner sa vie, il eut l'idée d'ouvrir cette école en 1773. L'agrément lui fut accordé, grâce à son frère diplomate, à condition de ne recevoir que des élèves non catholiques afin de ne pas concurrencer le collège royal. Il conduisit son entreprise au succès et jouit d'une grande popularité. Il gérait son école selon le mode militaire, dotant ses élèves d'uniformes, les divisant en compagnies commandées par des officiers élus par les adolescents. Son but était de leur enseigner à se gouverner eux-mêmes. Une palette de sanctions étayait son autorité : l'uniforme est recouvert d'un sarrau de toile grise, le fautif dîne seul à table et, dans les cas graves, il connaît la cage. Les récompenses consistent en décorations, promenades, baignades en

Frédéric y poursuit sa formation pendant deux ans et demi, fait un séjour à Godramstein et débute dans l'armée : Le 8 février 1781, il est admis comme sous-lieutenant au régiment d'Anhalt et le rejoint à Guingamp, le 25 avril 1781...

Cette orientation est conforme aux volontés de son père : en 1779, ce dernier écrivait déjà⁸⁵ :

Il sera bientôt temps de procurer une place d'officier à l'aîné, dans un de nos régiments allemands, par préférence dans celui d'Anhalt, si le prince de ce nom l'a encore, il est son parrain, ou à défaut de celui d'Anhalt, dans celui de La Marck. Parles-en à M. de Saint-Paul⁸⁶, il pourra t'aider de ses conseils pour la manière de s'y prendre. Il a 14 ans passés, il faudrait lui assurer la promesse dès à présent, une vingtaine de mois s'écoule promptement. Il sera bon de ne pas perdre de temps, pour qu'il puisse être reçu quand seize ans sonneront.

Le 20 août 1780, Saint-Paul avait répondu en ces termes à la demande d'Émilie :

Je vous donnerai auprès du ministre la preuve la plus certaine de l'intérêt que vous méritez à tous égards, M. votre fils sera sûrement placé⁸⁷.

Cette marque de reconnaissance des services rendus est d'autant plus nette qu'il est affecté au dernier régiment où avait servi son père ; mais la nouvelle recrue demeurera sans solde jusqu'au 21 mars 1783.

Quelques années plus tard, en janvier 1787, il est en garnison à Neuf-Brisach, dans ce corps devenu, depuis 1783, régiment de Salm Salm⁸⁸. En 1790, il est promu lieutenant.

Les ennuis d'argent ponctueront régulièrement sa vie de garnison. En témoigne cette lettre qu'il adressa le 2 février 1790 à sa sœur Caroline⁸⁹ :

rivières, voyages dans les villes proches...

⁸⁵ Idem, lettre n°69.

⁸⁶ Premier commis à la Guerre, chargé des grâces, de la discipline, des pensions, congés, décorations...

⁸⁷ M. de Saint-Paul, lettre du 20 octobre 1780 à M^{me} de Kalb.

⁸⁸ En 1792 il deviendra le 62^e régiment d'infanterie.

⁸⁹ A.N., T/278.

Tu sais, ma chère sœur, le déficit qui existe dans mes finances depuis plus de deux ans. Comme le partage n'était que provisionnel, je n'ai pu disposer que de très peu de choses. L'impossibilité morale de pouvoir trouver des ressources et l'inutilité des démarches que je pourrais faire à cet égard, dans un temps aussi critique, me fondent à requérir le partage définitif des successions de nos père et mère, car il n'y a que cette voie pour me remettre à même de satisfaire mes créanciers.

Il se livre ensuite à une description de la situation du moment :

Je ne suis à Paris que depuis quelques jours, la fermentation qui y règne est presque incroyable, il n'y a pas de jours qui puissent espérer de ne pas éclairer les derniers excès. Si les parisiens ont tant peur de leur ombre que serait-ce si les autrichiens entraient en France, comme malheureusement il est à craindre que cela n'arrive ! Je crois qu'une armée étrangère ferait bien moins de mal à notre malheureuse patrie que les démagogues qui ont troussé le peuple. La ville de Paris serait peut-être à feu et à sang avant que les ennemis s'en fussent approchés.

En avril 91, lors qu'intervient la déclaration de guerre contre l'Autriche, il s'estime en porte-à-faux et pense à démissionner⁹⁰. Mais il diffère sa décision car il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes, condition préalable d'un départ dans les règles. La somme s'élèverait à 450 livres, montant de la gratification reçue pour pourvoir à son équipement en vue de la campagne à venir. La lettre de son frère Élie à leur gérant de fortune, Jacques Poncien Viée, indique que sa situation est beaucoup plus grave⁹¹ :

Je vois avec peine la malheureuse situation de mon cher frère et le chagrin qu'il vous donne ; mon cher M. Viée, soyez persuadé que je connais les torts que je me suis fait depuis quelques années et que je suis bien loin de suivre les exemples de mon frère...

⁹⁰ L'Assemblée Législative a voté, le 20 avril 1792, la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, qui devint peu après empereur sous le nom de François II.

⁹¹ Id. T/278.

Avec l'engagement de la Prusse dans le conflit, son malaise s'accroît, il le confessa :

Je ne pensais pas devoir porter les armes contre l'Allemagne, ma patrie [...]. J'ai été élevé en Allemagne ; j'y ai toutes mes habitudes et je me crois plus allemand que français.

Peu après, étant en garnison à Strasbourg, et ayant recueilli l'avis favorable du plus grand nombre des officiers, il décide malgré tout, de quitter son unité. Faut-il rappeler que plus de 7.000 de ses pairs en ont fait de même depuis 1789.

Le 27 juillet 1792, il part sans congé, en laissant pour le commandant du régiment une lettre de démission assortie de la promesse d'honorer sa dette sous quinze jours. Il ne peut donc être accusé de désertion, dira-il, lors de son futur procès, d'autant plus que : « Tout le monde sait qu'il n'en est pas des officiers comme des soldats et que l'engagement des premiers peut se rompre à leur volonté, en temps de paix comme en temps de guerre. »

En route pour la Suisse, il passe par l'Allemagne. Comme tout voyageur qui traverse ce pays, il est contraint d'entrer en contact avec les émigrés afin de solliciter un passeport⁹². Mais... le document est signé de Condé. En fait, il serait parti en compagnie d'une fraction du régiment et se serait mis avec ses hommes au service de l'armée de ce dernier ; il n'accréditera jamais cette version de sa fuite⁹³.

Il arrive à Bâle, qu'il indique comme son lieu de résidence habituel et celui de sa fiancée ; il y reste plusieurs mois. Étant à court d'argent et toujours soucieux de se libérer au plus vite de sa dette à l'égard de son régiment, il songe à ces revenus de France qu'il n'a pas perçus depuis 1791: sa quote-part dans le moulin Tournay et dans l'exploitation des bois de Milon (1.000 livres par an), à laquelle s'ajoutent 250 livres des salines de Ré et 350 livres de rente 5% servie par la compagnie Van Robais au titre d'un capital de 7000 livres provenant de la succession de son

⁹²Les émigrés tiennent quartier général à Coblenz, qu'ils quittent justement en juillet pour Bingen. C'est là que les rejoignent Condé, précédemment à Worms, Broglie, le duc de Brunswick...

⁹³C'est un des attendus du jugement, mais le fait n'a pas été établi lors de l'instruction.

oncle Salomon, décédé en 1785. De plus, il avait cru comprendre que les dirigeants étaient décidés à racheter ce contrat.

En dépit du danger et des risques encourus, il se décide à faire le voyage. Le bourgmestre de Bâle lui délivre un laissez-passer, le 10 décembre. Le 12, il est à Vesoul, où le maire vise son passeport et il arrive à Paris le 16 décembre 1792. Aussitôt, il entreprend des démarches afin de percevoir son dû. Charles Vincent, son banquier, parent et gardien de ses intérêts, demande un certificat de résidence. Son cousin Nicolas Poncien-Viée lui oppose la même exigence pour le service de la rente van Robais et l'informe que les titres ne pourront être remboursés qu'à la fin de l'année 1795, au plus tôt.

Il entreprend alors une quête de documents qui lui sera fatale, car elle éveille bientôt l'attention du *chargé d'ordre*, Barnabé Tisser. Le 30 avril, ce dernier dénonce les faits suivants devant le comité de Sûreté générale et de Surveillance :

Frédéric Kalb, ecclésiastique de profession⁹⁴ et non assermenté, grand aristocrate dans le tête-à-tête, mais très réservé en public, descendant de la maison des van Robais, presque toujours en habits noirs, ayant émigré à Bâle, dont il est de retour depuis six mois. A fait des tentatives pour se procurer tous les papiers pour toucher ses revenus et paraître citoyen en règle.

Le 1^{er} mai, le suspect est arrêté au café Amiral - « devenu Égalité » - et comparait devant le commissaire de police par intérim de la section du Contrat social, un dénommé Bataille. Le jour suivant, il est interrogé devant le comité de Sûreté et incarcéré à la prison de l'Abbaye⁹⁵.

⁹⁴ L'affirmation paraît reposer uniquement sur le port de cette tenue noire dont il est question plus loin.

⁹⁵ Démolie aujourd'hui, elle occuperait les nos 135 à 166 de l'actuel boulevard Saint-Germain. Elle acquit sous la Révolution une sinistre réputation. Vidée de ses occupants lors des massacres de septembre 1792 (au cours desquels périt le chevalier de Noiremont qui servit en Amérique et fut fort apprécié du général de Kalb), elle fut utilisée comme prison politique. Elle accueillit successivement dans la même cellule M^{me} Roland (épouse de J.M. Roland de La Platière, qui fut inspecteur des manufactures et fut reçu en sa compagnie à Bagatelle-en-Picardie avant de devenir un des chefs du mouvement girondin), Brissot et Charlotte Corday.

Une perquisition est menée à l'hôtel d'Angleterre où il logeait ; elle aboutit à la découverte de documents compromettants :

- souscription de 10 livres en faveur du nommé Montjoye, rédacteur du journal *L'ami du Roy*, datée du 17 août 1791;

- laissez-passer en blanc du département de Seine-et-Marne et passeport en blanc de la Commune de Paris ;

- copie d'un manifeste de François II, Empereur, roi de Bohême et de Hongrie, daté du 30 janvier 1793;

- pièce de théâtre *La mort de Louis XVI* et nombreuses brochures qui seront qualifiées d'anti-civiques.

Prévenu de désertion, d'émigration et de supposition de qualité, il subit un nouvel interrogatoire devant Jacques Montané, président du Tribunal criminel révolutionnaire, le 6 mai 1793⁹⁶. Son conseil est Guillaume Alexandre Tronson du Coudray⁹⁷. Ce dernier est

⁹⁶ Ancien juge de paix toulousain, nommé le 13 mars 1793, Montané sera arrêté pour « modérantisme » le 30 juin et restera emprisonné de longs mois car il se serait compromis en cherchant à sauver Charlotte Corday.

⁹⁷ G.A. Tronson du Coudray (1750-1798) mourut en déportation à Cayenne. Son frère aîné, Philippe, avait été choisi par Beaumarchais, en liaison avec le ministre Sartine, pour être le chef d'une mission d'aide aux insurgents américains qui devait partir sensiblement à la même date que celle conduite par Kalb. Leur départ sur l'*Amphitrite* eut lieu le 14 décembre 1776, mais diverses avaries les conduisirent à se réfugier à Lorient pour « refaire leurs vivres ». En désaccord avec Beaumarchais, Tronson quitta le bord le 22 janvier en compagnie de dix membres de son équipe. Il gagna néanmoins l'Amérique comme simple passager d'un navire de commerce. Incapable de s'entendre avec le Congrès, il prit la route du retour et périt noyé, écrivit le général de Kalb, « en voulant passer à cheval un bras de la rivière Schuylkill ». Dans une autre lettre au comte de Broglie, citée par A. Lasseray (*Les Français sous les 13 étoiles*, p. 452), il écrit : « Passant sur un bac sur Schuylkill, il ne descendit pas et, voulant corriger sa monture trop vive, le cheval sauta dans la rivière et l'a noyé comme un écolier. » Les deux hommes se connaissaient car le premier avait eu la responsabilité des exercices auxquels Kalb fut convié à Metz en juin 1775, comme officier supérieur réformé. Nous conservons un billet de recommandation, écrit de sa main et adressé au général de Kalb, depuis le bord de l'*Amphitrite*. Faut-il voir dans ce choix de Tronson comme conseil un

bien connu : après s'être offert pour défendre Louis XVI, il fut nommé d'office, le 14 octobre, avec Claude-François Chauveau-Lagarde, « pour défenseur officieux de la veuve Capet ». il fut d'ailleurs arrêté le soir du procès et libéré trois jours après.

Frédéric commence une longue période d'attente qui s'achèvera le 21 brumaire an II. La veille, Fouquier-Tinville a signé son acte d'accusation. Il n'accorde pas la moindre bonne foi aux dires de l'accusé. Il pratique l'amalgame et, lorsqu'il y a doute, les faits sont présentés comme autant de circonstances aggravantes. Il ajoute aux chefs d'inculpation qui précèdent, celui d'espion :

Ces diverses circonstances ne permettent pas d'assurer que le ci-devant baron de Kalb ne soit un des agents, soit des émigrés, soit des tyrans coalisés contre la liberté ou du despote allemand dont il a déclaré se croire l'esclave.



G.A. Tronson du Coudray

Il ordonne son transfert à la Conciergerie, prison située dans le palais de justice, siège du Tribunal révolutionnaire ; le jugement est proche. Le lendemain, 11 novembre 1793, Frédéric est condamné à mort⁹⁸ et conduit à l'échafaud

prolongement de l'histoire ?

⁹⁸ La présidence est assurée par Étienne Foucault qui avait été successivement agriculteur, employé aux haras et commis à la liquidation. Médiocre et féroce

dressé 75 place de la Révolution, ancienne place Louis XV devenue aujourd'hui place de la Concorde.

Le jugement affiche un souci de symbolisme peu courant : il ordonne que les écrits antirévolutionnaires trouvés chez lui soient brûlés par la main du bourreau. Le procès-verbal d'exécution du condamné constate que les imprimés subirent aussi leur sentence⁹⁹.

Sa dépouille fut portée à la fosse commune du cimetière de la Madeleine.

En 1826, Louis XVIII inaugure la chapelle expiatoire qu'il avait décidé de construire sur cet emplacement. A l'intérieur de ce mémorial, un caveau fut spécialement aménagé pour recevoir les ossements des suppliciés¹⁰⁰. Les lieux reçurent le nom de *square Louis XVI*.

Frédéric, comme son père, périt de mort violente. On ne peut qu'être frappé par ce destin funeste qui abrégé sa vie. Les hommes avaient oublié l'idée de liberté, ce droit fondamental à la défense duquel le général de Kalb a sacrifié sa vie.

Il était chevalier du mérite militaire et membre « héréditaire » de l'ordre des Cincinnati. Ceci est une particularité car les règles de représentation des Cincinnati n'avaient pas encore été élaborées.

Il fut invité par Rochambeau, au même titre que les généraux et maîtres de camp ayant servi en Amérique durant la guerre, à se rassembler chez lui le 7 janvier 1784. Le journal de Bachaumont relate cette réunion à la date du 27 janvier 1784 ; il mentionne la présence du « lieutenant baron de Kalb, fils aîné du major général baron de Kalb, blessé mortellement à Camden ».

Les principes de succession furent proposés à la « General Society » en mai 1784, mais on omit

personnage, il avait émis comme programme au lendemain de son élection, le 13 mars 1793 : « Il nous faut du sang, le peuple veut du sang. » Le jugement porte aussi la signature de Donzé-Verteuil, substitut de l'accusateur public, né à Belfort vers 1743, jésuite défroqué « mielleux et patelin ». Il s'était fait connaître par un ouvrage dont le titre *Derniers sentiments des plus illustres personnages condamnés à mort*, est comme le dit G. Lenotre, « l'indice d'une curiosité voisine de la prédétermination ».

⁹⁹ Cité par H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, tome II, p. 159, indiquant ses sources (A.N., W 524).

¹⁰⁰ E. Gerards, *Paris souterrain*.

de les ratifier. Ce fut finalement le 3 mars 1787 que Frédéric adressa ses remerciements au général Washington et accusa réception de son diplôme¹⁰¹.

Le 6 février 1816, Élie indique dans une lettre au président général de l'ordre, Charles Cotesworth Pinckney, que ce document a été détruit lors de la Révolution.

- **Caroline de Kalb** (1767-1829)

Marianne Caroline de Kalb est née à Paris, le 25 mai 1767. En raison de l'imminence de cet heureux événement, son père obtint de Choiseul de différer d'un mois le début de la mission d'observateur qui devait le conduire une première fois dans les colonies anglaises d'Amérique; les instructions qu'il avait reçues étaient du 2 mai... Caroline a été baptisée à la chapelle de l'ambassade de Hollande le lendemain de sa naissance et reçut pour parrain Pierre van Robais et pour marraine, son arrière-grand-mère, Marie Anne Dargent, veuve de Jean Gastebois,

Au cours du dernier séjour de son père aux États-Unis, Caroline est plusieurs fois le sujet de ses lettres et de sa grande attention. Il conseille la douceur à l'égard de celle qui n'est encore qu'une petite fille de dix ans : « Tu ne saurais croire combien une honnête liberté influe sur l'esprit et combien trop de rigueur rend stupide, sournois et caché. Je sais que ce n'est pas faute de tendresse pour elle que tu la grondes et que c'est avec les meilleures intentions, mais elle est d'âge actuellement à être conduite et gouvernée par la raison et la persuasion. La rigueur et l'aigreur surtout ne sauraient produire de l'attachement et la confiance si nécessaire¹⁰². » Il recommande aussi à son épouse d'être vigilante sur la « compagnie » qu'elle reçoit, « à cause de ma fille qui grandit et qui prend garde à tout ce qui se dit ». En bref, « il est bon qu'elle ne s'accoutume pas à voir souvent des femmes étourdies ».

Ses commentaires sur la primauté accordée au physique plairont aux féministes : « Aie soin, ma chère petite amie, de son corps surtout, qu'elle

¹⁰¹ Asa Bird Gardiner, *op. cit.*, reproduit dans son intégralité le texte de la lettre.

¹⁰² J. de Kalb, *lettre n°41, du 25 mai 1778*.

ne soit pas contrefaite. Le maître à danser est ce qu'il y a de mieux pour la bien faire tenir. Qu'elle écrive moins, si cela inclinait le corps trop d'un côté. » Et quand il évoque à nouveau ce sujet, c'est pour le clore sur le même ton : « J'apprends avec plaisir que ma fille grandit et que sa taille est bien. C'est une chose aussi essentielle dans une femme et plus que les talents, parce que tout le monde n'est pas en état de juger l'esprit et les connaissances, mais tout le monde juge et s'attache à la figure¹⁰³. »

Un temps s'est écoulé et nous la retrouvons à l'âge de vingt ans. Le 24 septembre 1787, elle épouse Jean-Luc Geymüller, fils cadet de René et de Marie-Judith Freÿ, bourgeois de Bâle¹⁰⁴. Jean-Luc est né à Bâle le 9 décembre 1751. Il a 36 ans et sert comme lieutenant à Salis-Samade, régiment suisse au service du roi de France¹⁰⁵.

Le mariage est célébré à Arras par M. Gurtzell, ministre breveté du régiment, au pavillon du Petit Louvre¹⁰⁶.



¹⁰³ J. de Kalb, *lettre n°61, du 10 mars 1779*.

¹⁰⁴ Nous ignorons s'il existe un lien familial avec Johan Heinrich, né en 1754 à Bâle, mort à Vienne en 1824. Il fut banquier et chef de file de la maison de commerce Geymüller et Co, chevalier autrichien en 1810 et plus tard baron.

¹⁰⁵ Il est appelé Geymüller le cadet, afin de le différencier de son frère Nicolas, présent dans le même régiment.

¹⁰⁶ Contrat de mariage, M. TOSSUS, notaire à ARRAS, 23 septembre 1787.

Nous sommes dans le logement de son cousin germain, Jean Rodolphe Frey, major avec rang de lieutenant colonel, dont une pièce sert de chapelle¹⁰⁷.

La cérémonie a lieu en présence d'une nombreuse assemblée et la jeune orpheline est assistée de ses oncle et tante, Théophile et Rosalie van Robais.

Le 28 février 1788, Caroline s'établit définitivement à Bâle, dans une maison du quartier Saint-Paul. Trois mois après, elle obtient sa lettre de bourgeoisie et accède à la citoyenneté helvétique. Cet acte résulte d'un décret du Grand Conseil de Bâle, pris après vérification du respect de conditions très strictes : « une naissance honnête, légitime, profession de religion protestante, certificat de bonnes mœurs et une certaine somme apportée en dot. » Pratiquement, pour être admis, il fallait être l'épouse ou la fiancée d'un bourgeois suisse. Cet acte se révélera de la plus grande importance par la suite.

En septembre 1789, elle accueille son oncle Théophile van Robais et son épouse Rosalie.

C'est pour ces derniers le début d'une longue période d'émigration. Bâle, ville frontière, comme Genève ou Berne, accueille de nombreux émigrés. En raison de l'affluence, le canton fut amené à subordonner le droit à résidence à l'observation de conditions très rigoureuses. Cependant les autorités firent exception pour ceux qui étaient apparentés à des familles suisses... Ses hôtes ne resteront pas car le canton est de langue allemande. Ils préféreront Yverdon, dans le pays de Vaud, et y demeureront, en dépit des obstacles, jusqu'en février 1796¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Jean Rodolphe Frey, né le 26 octobre 1727, décédé en 1799, capitaine en 1766, major en 1775, lieutenant-colonel en 1780, chevalier du mérite militaire aussi chef de l'église protestante du régiment. Fils de Jean Rodolphe, frère de Marie Judith ci-dessus nommée, né le 29 juillet 1704, lieutenant au régiment suisse de Brindley ; Marie Judith, née le 29 juin 1699 à Bâle, fille de Jean Baptiste et de Louise Garnier. Jean Rodolphe eut un fils Rémy (1765-1809), lieutenant au même corps, qui deviendra député de Bâle et interviendra plusieurs fois auprès des autorités françaises en faveur de Caroline.

¹⁰⁸ A cette date, Théophile tente un voyage à Abbeville pour convaincre les autorités qu'il a été inscrit à tort



Théophile van Robais, par J.B. Peronneau vers 1770, musée Paul Getty, Los Angeles

L'année 1792 est pour les époux Geymüller une période charnière. Le 2 avril, Jean-Luc annonce sa promotion au grade de capitaine et s'apprête à quitter Rouen pour Le Havre. Le 3 septembre il écrit, de Chevreuse : « Comme tous les régiments suisses ont été licenciés et que rien ne me retient à Arras, je pars aujourd'hui pour Bâle¹⁰⁹ ».

Au final, il a servi les armées du roi pendant 26 ans et 6 mois. Comme il est « du petit nombre de ceux qui se sont conformés aux lois de la République en restituant croix et brevets », il obtient une pension annuelle de 953 livres 2 sols et 6 deniers

Le 24 septembre 1793, Caroline est inscrite par le département de Charente-Inférieure sur le premier supplément de la liste des Français considérés comme émigrés. C'est dans cette circonscription qu'elle est propriétaire de salines en indivis avec ses frères. L'inscription résulte d'une erreur car un arrêté du 28 frimaire an II

sur la liste des émigrés. Il devra renoncer et se réfugier à Middelburg, en Hollande, où il finira sa vie, le 21 avril 1799.

¹⁰⁹ Id. T/278.

stipule que « les lois relatives à l'émigration ne s'appliquent pas aux Suisses qui, en vertu des traités, conservent en tous temps la faculté de retourner dans leur pays ».

Elle ne découvre la liste qu'en mai 1796 et se trouve hors délais pour faire reconnaître son bon droit. Le département de Charente-Inférieure accepte néanmoins sa réclamation : il reconnaît que le fait de l'avoir inscrite sous son nom de jeune fille n'organisait pas toute la transparence nécessaire pour pouvoir agir en temps voulu. Il prononce sa radiation provisoire le 16 mars 1797. La décision doit encore être confirmée à l'échelon parisien. L'affaire traînera en longueur, sous des prétextes divers, tels que l'authentification de certaines pièces. Et pourtant, le dossier fut fortement appuyé par le Gouvernement helvétique. Son ambassadeur, M. Zelten, n'adressera pas moins de vingt lettres pour réclamer justice. En définitive, Caroline ne sera radiée qu'en 1800.

En attendant, sa situation matérielle ne cesse de se dégrader. Les revenus des salines d'Ars ne sont plus payés depuis 1793 et l'État français a suspendu le règlement de la pension de Jean-Luc depuis le 21 septembre 1795. Pour couronner le tout, la plus grande part de sa fortune, placée en fonds publics, a fondu comme neige au soleil épousant la valeur des assignats perçus en remboursement. Comme le relève Zelten, nul doute que tous ces soucis n'aient accéléré la fin de Jean-Luc, décédé à Milon le 27 germinal an VII (16 avril 1799). Il laisse une veuve en charge de trois jeunes enfants : l'aîné, Rodolphe-Théophile, a dix ans, Luc en a huit et Élise, cinq¹¹⁰. On comprend aisément les appels pour une justice rapide qui mettrait Caroline « à portée de donner du pain à sa famille ».

Cette affaire simple témoigne de l'attitude d'une administration qui, même la Terreur passée, en fit le moins possible pour réintégrer dans leurs droits les émigrés et, a fortiori, les étrangers. L'accession à la propriété d'une nouvelle classe de possédants ne devait pas être troublée par des revenants à priori coupables. Une phrase d'Élie résume la doctrine de l'époque : « L'émigration était considérée comme une

¹¹⁰ Ils avaient eu cinq enfants, mais trois étaient morts en bas âge : Rodolphe (1789-1842), Jacques (1790-1790), Luc (1791-1849), Louis (1793-1793), Élise (1794-1804).

lâcheté qui a couvert d'opprobre ceux qui s'en sont rendus coupables. »

La mémoire du général de Kalb est évoquée une fois dans ce dossier, à l'initiative des Suisses. La leçon fut administrée en juillet 1798 par le préfet Schmid au citoyen Bignon, secrétaire de la Légation française en Suisse, à propos des critères d'octroi de la citoyenneté helvétique. Les autorités françaises devaient demeurer sourdes à ce rappel :

C'eût été une bien forte recommandation dans une république d'être la fille du général major Jean de Kalb qui, né sous un gouvernement despotique dans le margraviat de Brandebourg-Bayreuth, avait néanmoins fortement contribué à la liberté des États-Unis, et venait, assez récemment, de perdre la vie en combattant vaillamment pour leur cause [...].

- **Élie de Kalb** (1769-1834)

Élie est né à Paris, le jeudi 9 mars 1769. Baptisé protestant le lendemain à la chapelle de l'ambassade de Hollande, il a pour parrain Élie de Birkel, capitaine au régiment de La Marck, ami personnel de son père et pour marraine, Anne Marie Divaux.

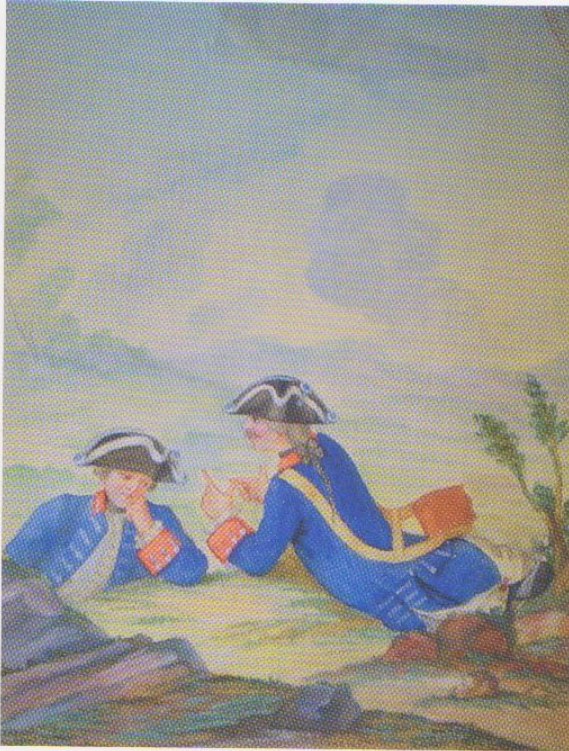
Comme son frère, il a passé quelques années à Godramstein dans sa prime jeunesse¹¹¹, Il parle l'allemand « aussi bien que le français », mais il ne sait pas l'écrire. En décembre 1778, il est en pension à Landau et y reste jusqu'à l'été 1780. Puis il suit, lui aussi, le chemin indiqué par son père¹¹² :

Dans le temps que l'aîné sortira de l'École militaire pour servir le roi, il faudra y faire entrer son frère, ou même avant; je ne serais pas fâché qu'ils puissent être ensemble chez M. Pfeffel pendant quelques mois, afin qu'ils ne se perdent pas de vue pendant trop longtemps.

A l'âge de 16 ans, il est admis à Royal Deux-Ponts, autre régiment allemand au service de la France.

¹¹¹ Il y était en décembre 1775 . Voir aussi ci-après, lettre du 26 juin 1791, phrase finale.

¹¹² J. de Kalb, *lettre n°83, du 26 janvier 1780.*



RÉGIMENT ROYAL-DEUX-PONTS

Il est nommé sous-lieutenant le 15 juillet 1784. En janvier 1787, il est en poste à Phalsbourg. Peu après, il est nommé lieutenant le 1^{er} octobre 1787. En 1791, la vie militaire devient très difficile ; il est lieutenant à Metz lorsqu'il écrit le 26 juin 1791¹¹³ :

Il est vrai que je suis dans le cas de quitter le régiment, mais sans prendre la fuite. Il y a trois corps d'officiers dans la garnison qui donnent leur démission. Le notre va être dans ce cas au premier jour d'en faire autant, il n'y a plus de discipline dans aucun régiment. L'on veut renvoyer quelques officiers de façon qu'on s'est donné le mot de tous quitter ou que seul rester. Beaucoup de nos messieurs ont déjà voulu partir mais on les a consignés aux postes et aucun officier n'a pu sortir.

Pour ce qui me regarde, je veux encore rester quelques jours et je veux attendre que le nouveau serment soit arrivé et le prêter, car je ne veux point être traître à ma patrie, ni à la Nation, mais je quitterai le service parce qu'il n'y a plus de discipline ni de subordination, et l'on finira dans la plus grande partie des garnisons par un massacre général, de façon que je conseille à tout honnête officier de quitter, mais

de respecter sa patrie et sa Nation et je ne veux point la trahir. Je veux changer ma tranquillité et ma sûreté.

Je compte aller près de Landau, où j'ai été élevé et y passer quelque temps de repos./...

Le 15 mai 1792, c'est l'adieu au régiment devenu 42^e R.I. de ligne : il se déclare contraint de démissionner ; il a été « forcé » à partir car il craignait d'être la victime du ressentiment des soldats en raison de ses origines prussiennes (des insurrections contre plusieurs officiers avaient eu lieu). Mais ce départ s'est déroulé selon les règles : il a présenté sa démission au colonel Dormer qui l'a acceptée et lui a remis un certificat de congé.

Il rejoint l'armée des Princes et est affecté à une compagnie composée d'officiers des régiment de La Mark et de celui de Deux-Ponts ; c'est alors la règle : devant l'affluence, beaucoup d'officiers servent comme simples soldats et ne reçoivent pas de solde, faute de moyens. On sait que peu après, Monsieur et le comte d'Artois perdent le soutien du roi de Prusse qui les engage à licencier leur armée. Le 23 novembre, ils signent un dernier ordre du jour enjoignant à tous leurs soldats de se retirer où ils voudront. La plupart d'entre eux sont sans argent et ne savent où aller et « il fut défendu aux corps autrichiens de les engager dès qu'on s'aperçut qu'ils prenaient ce parti¹¹⁴».

Dans un premier temps, il décida de faire route vers Bâle pour trouver refuge auprès de sa sœur. Bientôt, à mi-décembre, il décida de gagner Paris, à la suite de son frère qui le précédait d'un jour, mais, prenant conscience du danger auquel il s'exposait en tant que personne ayant porté les armes contre la République, il rebroussa chemin à temps.

Nos parents nous sollicitaient de venir en France pour mettre nos biens à couvert ; mon frère qui me précéda d'un jour, fut arrêté, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire et périt sur l'échafaud.

Plus heureux que ce malheureux, j'ai pu regagner la terre étrangère...

¹¹³ Id. T/278

¹¹⁴ Marquis de Marcillac, *Souvenir de l'émigration*, cité par G. de Diesbach dans *Histoire de l'émigration*, p. 229.

Commence alors un intermède suisse qui allait se prolonger pendant une assez longue période. Il demeure fort désargenté au point qu'entre avril 1792 et fin 1795, il n'a pas les moyens de défrayer son cousin allemand Siebenkaess des sommes avancées pour l'obtention de pièces d'état-civil pour constituer son dossier de retour en France.

Comme la situation s'éternise, à l'âge de 31 ans, le 16 janvier 1800 il s'enrôle, au profit de l'Autriche¹¹⁵, comme cadet gentilhomme dans les sapeurs tyroliens, sous le nom d'Elias von Kell. Le 11 juin, il est nommé chasseur au même corps. Au bout de dix-huit mois, il est « fait officier » et rejoint comme enseigne le régiment d'Erbach où il resta en garnison à Egra jusqu'en juin 1802, date à laquelle quitta et fit sa demande d'amnistie à Strasbourg¹¹⁶.

Il écrit :

J'ai perdu toute la fortune de ma mère, qui était placée en fonds d'État, et en grande partie celle de mon père ; il ne m'a été rendu que la terre de Milon et un peu plus tard, 10 hectares de bois contigus à une maison de bois.

Deux mois après son retour, le 14 août 1802, on lui propose de servir sous Napoléon comme de capitaine de la garde consulaire. Il refuse, comme il le fera à plusieurs reprises, et fait dès lors l'objet d'une surveillance rigoureuse :

Toute la rigueur de la loi sur l'émigration a pesé sur moi, la surveillance la plus sévère a été exercée à mon égard jusqu'au mois de novembre 1810 où M. le comte de Gavre, préfet du Département, me nomma maire de ma commune. Depuis cette époque, je suis toujours maire et j'ai été assez heureux pour rendre service à mes administrés.

Le 16 mars 1815, il est nommé chef de cohorte de l'arrondissement de Rambouillet avec le grade de lieutenant-colonel. L'ancienne armée

¹¹⁵ Ceci n'est nullement contesté, il le reconnaît dans le procès verbal du 14 juillet 1802 qui constate sa rentrée en France. Il l'écrit avec force détails dans le dossier à son nom aux Archives de Paris.

¹¹⁶ Ses états de service, rédigés de sa main, sont aux Archives de Paris sous référence D4U1 265.

avait été dissoute cette année-là puis reconstituée sous forme de légions départementales. Son engagement, comme celui de tant d'autres qui émigrèrent, illustre la générosité du roi : il reconnut par là de vieux services ou tenta d'alléger d'honorables misères... Parvenu à la retraite, il se retire à Milon dont il est nommé maire. Il était chevalier du Mérite militaire¹¹⁷.

Pendant ces dix ans d'exil, Élie eut à livrer un combat épuisant pour être réintégré dans ses droits. Les premières difficultés sont apparues en 1792, avec le blocage de ses revenus de France car il n'y résidait plus. Le seul moyen ouvert était de fonder une action tendant à établir devant les autorités sa qualité d'étranger en raison des origines de son père.

A cet effet, il fallait un certificat établissant que Jean de Kalb était prussien et l'était resté jusqu'à sa mort. Sollicitée à la fois par Élie et par son beau-frère Geymüller, toute la famille allemande se mit à l'ouvrage. Les deux neveux du général, Jean-Georges et Jean Kalb, demandent à Jean Vollet, leur oncle et ancien habitant d'Huettendorf, de témoigner devant le bourgmestre de Nuremberg. L'acte est daté du 14 mars 1793. Le 6 avril qui suit, Élie remercie son cousin Siebenkaess, négociant en gros à Nuremberg, qui a fait l'avance des frais. Il lui précise qu'il a fait suivre le précieux document à son agent à Paris et attend maintenant d'en connaître les effets¹¹⁸.

En octobre, il attend toujours une réponse et explique que le silence de son agent « n'est pas du tout surprenant car toutes les lettres envoyées hors de France sont ouvertes et si la plus légère suspicion était entretenue qu'il écrivait à un réfugié, cela lui coûterait sa tête ». C'est en effet une disposition de la nouvelle loi du 28 mars 1793 qui défendait, sous peine de mort, de faire passer du secours aux émigrés et même de correspondre avec eux.

¹¹⁷ Selon note familiale que nous attribuons à Jean Nachtmann.

¹¹⁸ Il s'agit probablement de Roland, homme de loi à Paris, 13 rue Phélyppeaux, qui sera son conseil et fondé de pouvoir ainsi que celui de sa sœur, avant leur cousin Viée qui se démènera pour leur venir en aide.

L'affaire s'aggrave le 2 février 1794, son nom est porté sur la liste des émigrés. L'initiative en revient cette fois encore au département de Charente-Inférieure, où il était propriétaire indivis de salines. Dans la foulée, le séquestre a été mis sur ses biens d'Ars-en-Ré et de Milon. Mais il n'aura connaissance de ce fait que plus tard, en 1796.

Il s'ensuit une procédure complexe dont les principales étapes sont les suivantes :

- le 14 avril 1796, il adresse au Directoire exécutif un mémoire pour la levée du séquestre. Cette instance communique le document pour avis au directeur de la Régie nationale d'enregistrement du département de Seine-et-Oise à Versailles;
- le 30 mai 1796, leur cousin Jacques Poncien-Viéé dépose, au nom de Caroline, une réclamation afin qu'il soit sursis à la réception des soumissions jusqu'à l'examen des titres constatant ses droits et ceux d'Élie;
- le 16 juin, le Bureau des émigrés du département de Seine-et-Oise renvoie l'affaire à l'examen de l'administration municipale du canton de Chevreuse. Cette dernière se prononce trois jours plus tard en faveur de la mainlevée de séquestre;
- le 8 juillet 1796, le directeur de la Régie conclut à son tour en faveur de la levée du séquestre;
- le 25 septembre 1796, le département de Seine-et-Oise renvoie l'affaire à celui de Charente-Inférieure;
- le 16 mars 1797, la Charente-Inférieure prononce la radiation provisoire de la liste des émigrés.

Il fallait encore que la décision soit confirmée par le Bureau des émigrés. Élie est pessimiste, il en fait part à Jean-Georges Kalb, le 20 septembre 1797¹¹⁹ :

Les yeux pleins de larmes, je prends la plume pour vous informer de mon dur, triste destin. Mais vous êtes déjà probablement au courant qu'une autre équipe a pris place à Paris¹²⁰, et le

¹¹⁹ Lettre du 20 septembre 1797, de Bâle, d'Élie à son cousin Jean-Georges, Kapp, *op. cit.*, annexe, p. 282.

¹²⁰ Le Directoire est installé depuis le 26 octobre 1795. En septembre 1797, lors du coup d'État du 18 fructidor, Barthélémy et Carnot furent remplacés par Merlin de Douai et François de Neufchâteau. Le

principal objectif n'est pas de rendre quelque chose à quiconque dont le nom est sur la liste des réfugiés, à moins que l'indication de cet état ne soit totalement faux et qu'on ne prouve totalement son droit.

Sa crainte était légitime car, le 27 avril 1798, la commission considère que :

Le réclamant est fils d'un père étranger, il est vrai, par sa naissance, mais français par les emplois militaires qu'il a constamment exercés en France, au service de laquelle il est mort avec le titre de lieutenant général des armées françaises ». En second lieu, elle se limite à constater « qu'il [Élie] est né en France et y a occupé lui-même des emplois militaires.

En conséquence, il est définitivement maintenu sur la liste et banni ; ses biens seront confisqués et vendus au profit de la nation.

Une année passe avant qu'il ne reprenne à nouveau espoir. Le 18 avril 1799, il sollicite une fois encore Jean-Georges pour obtenir un certificat de baptême car, dit-il, « le baron Hardenberg, ambassadeur de Prusse, est désireux de m'aider si je puis lui prouver noir sur blanc que mon honoré père était un prussien¹²¹ ». Caroline tente aussi de lui venir en aide et décide d'écrire à La Fayette. Rentré en France depuis un an, ce dernier vient d'être réhabilité le 1^{er} mars 1800.

C'est peu après qu'il lui répond depuis son château de La Grange-Bléneau¹²². Sa lettre, datée du 30 avril 1800, est fort éloquente sur le général de Kalb dont il fut l'ami et le compagnon pendant près de deux ans en Amérique (1777-1779)¹²³ ; elle accompagne un court témoignage

Directoire revint aux procédés révolutionnaires de gouvernement, établit un régime policier et emprisonna ou déporta des centaines de prêtres.

¹²¹ Karl August Hardenberg (1750-1822) fut ministre des Affaires étrangères de Prusse en 1806 et chancelier en 1810.

¹²² Cet ancien manoir du XIII^e siècle, situé près de Rozay-en-Brie, avait appartenu à la duchesse de Noailles, sa belle-mère, guillotinée pendant la Terreur, en 1794. La Fayette y résida de 1799 à 1834, année de sa mort.

¹²³ La lettre est reproduite en annexe.

en faveur d'Élie et est assortie de la promesse de son aide :

Si de nouveaux renseignements, si des attestations d'Amérique, si mes propres témoignages peuvent vous être utiles, donnez-moi vos ordres.

La Fayette fit beaucoup pour obtenir la radiation de ses parents et amis, mais il était trop tard pour Élie. Entre-temps, en effet, ce dernier s'est pourvu en révision et sa déclaration a été transmise le 30 janvier 1800 au ministre de la Police. C'est un nouvel échec.

Il devra, en définitive, attendre l'amnistie pour fait d'immigration proclamée par le sénatus-consulte du 27 avril 1802, loi issue de la volonté du Premier Consul de réconcilier les deux « France ». Le 14 août suivant, il comparaitra devant le commissaire délégué par le Gouvernement, à Strasbourg, et fera serment d'allégeance au nouveau régime¹²⁴.

Qu'en est-il de ses biens ? Quelques jalons peuvent être ici posés. La succession de ses parents avait fait l'objet d'un premier acte de partage le 20 juillet 1787, mais en février 1790, le partage définitif n'était toujours pas intervenu¹²⁵. Il fut freiné par l'existence réserve d'usufruit au profit du vendeur sur les terres de Milon. Ce droit qui venait grever la propriété des biens gêna incontestablement le département dans son office de liquidateur des biens des émigrés. En 1798, Élie apprend l'aggravation de l'état de Marie Anne Le Roy, veuve du Besset (dénommée aussi « la citoyenne La Chapelle ») et il s'attend au pire. De fait, peu après sa mort le 5 avril 1798, la procédure de vente est déclenchée: le 28 avril, le contrôleur de Chevreuse manifeste son intention de procéder à la vente des meubles de la maison ainsi que des terres. La parade sera trouvée en introduisant une demande de sursis dans l'attente des résultats de la procédure de radiation définitive, en cours d'instruction. La gravité de la situation amènera Caroline à rentrer précipitamment en France pour tenter de hâter

¹²⁴ Procès verbal n°961 du 25 thermidor an X ; A.N., F7 / 5972.

¹²⁵ Cf. Frédéric de Kalb, lettre du 2 février 1790 y reproduite. Pour consulter l'acte notarié de l'étude Chavet, voir A.N., MC, ET/LII/617 du 20 juillet 1787.

la radiation de son frère, et par contrecoup la sienne. Ce faisant, elle omettait qu'elle-même était toujours considérée comme émigrée et risquait des sanctions. Sa bonne foi établie, il ne lui en sera pas tenu rigueur.

Il faut aussi mentionner les effets de la loi du 3 mai 1795. Ce texte ordonnait la restitution aux parents de condamnés, des biens confisqués par suite de jugements rendus par les Tribunaux révolutionnaires depuis le 10 mars 1793. Élie et Caroline devinrent les héritiers de leur frère supplicié.

Ses biens vinrent accroître l'indivision temporaire entre le frère et la sœur. Or, une autre loi vint écorner le patrimoine commun¹²⁶ : elle prévoyait le partage des biens indivis avec la République. Ainsi, « par acte notarié du 10 septembre 1803, une partie des biens qui avaient été confisqués ont été attribués à l'État, en vertu d'un acte de partage » entre Caroline et Élie¹²⁷.

Nous mentionnerons enfin l'acte d'amnistie prononcé le 3 décembre 1803 qui porte qu'Élie « rentrera en conséquence dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'ont été ni vendus, ni exceptés par l'article 27 du sénatus-consulte ». Mais l'affaire n'était pas finie.

La commission chargée de l'application de la loi du 5 décembre 1814 à l'effet de rendre leurs biens aux émigrés, délibéra le 20 décembre et lui en remit la propriété. Pour peu de temps car, le 13 mars suivant, ils firent l'objet d'un nouveau séquestre. A l'issue de ce parcours d'obstacles, son entrée en possession définitive interviendra le 7 octobre 1815¹²⁸.

Le 5 février 1807, Élie épousa, à Caen, Marie Charlotte Élisabeth Élise Signard d'Ouffières, fille de Jean André et de Marie Suzanne Torin¹²⁹.

¹²⁶ Nous n'en connaissons pas la date exacte ; elle est antérieure à 1798.

¹²⁷ Acte passé devant M. Cornillet, notaire à Chevreuse, le 16 brumaire an XII, cité dans l'acte de partage anticipé par M. et M^{me} d'Abzac entre leurs enfants, du 28 août 1872, M. Coulon, notaire à Chevreuse.

¹²⁸ Idem, acte du 28 août 1872.

¹²⁹ Élise est née à Caen le 17 janvier 1768 et décédée à Milon-la-Chapelle le 13 octobre 1859. Elle eut deux frères et une sœur :

- Louis (° Caen le 27 décembre 1766, décédé à Lebizey le 29 septembre 1833) épouse à Rouen le trente ventôse An 7 (20 mars 1798) Jeanne Saint de Brébeuf (° Saint-Lô, baptisée à Notre Dame le 14

Leurs deux enfants naîtront au château de Milon : en 1810, un petit Théophile qui ne vivra pas, puis Nicette un an plus tard.

Il ne faut pas conclure sans mentionner l'attachement très fort d'Élie pour la propriété de Milon. Il avait la passion de la chasse, au dire de Frédéric et passait tous ses congés sur ces terres. Le 23 mars 1792, il adressa à Jacques Poncien Viée qui l'avait informé du remboursement

septembre 1766, décédée le 7 février 1800) fille de Jean François Léonord Saint, sieur de Brébeuf et de Marie Esther Oursel ; dont deux enfants :

1. Adolphe Signard d'Ouffières (° Rouen le 31 janvier 1800, décédé le 15 mars 1877) ;

2. Suzanne Charlotte Désirée Adèle Signard d'Ouffières (° Rouen le 31 janvier 1800, décédée à Caen le 26 février 1827) épouse de Pierre (°Rennes 21 juillet 1783, t 10 novembre 1830) baron Le Termellier, colonel au 22^e Chasseurs lors de la campagne d'Espagne(1823), commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne. Pierre, fils de Pierre Mathieu (° Chandernagor 7 septembre 1748) et de Thérèse Geslin de Chateaufür (°15 avril 1765 paroisse Saint-Germain); Pierre Mathieu, écuyer, officier dans la marine de la Compagnie des Indes, pensionné du roi ; anobli en 1785, ce dernier était fils de Pierre Benjamin, capitaine des vaisseaux de la dite Compagnie et de Julienne Françoise de Jouene. Son épouse Marie Thérèse était fille de Jean Joseph Louis Geslin, sieur de Chateaufur, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine dans la marine de la Compagnie des Indes, conseiller secrétaire du roi, contrôleur à la chancellerie près le Parlement de Bretagne, et de Thérèse Françoise Quéard. *Source Leonore.*

- Frédéric (° Caen 2 janvier 1770, décédé à Caen 25 décembre 1844) épouse à Hérouville-Saint-Clair le 20 fructidor an IV Félicité Jacqueline de Magneville (° Caen 14 juin 1767) fille de David de Magneville, *chevalier seigneur de Neuvaines en partie, Courcy, Moyont de Bailly Ancien du Consistoire de l'Église réformée de Caen*, maire d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) en 1790/1792 *demeurant à Caen rue des quais et à son château de Lebizey* et de Marie Élisabeth de Calmesnil *Dame de Neuvaines en partie, Courcy, Moyon et de Bailly* sans postérité ;

- Julie Suzanne (1776-1816), décédée au château de Milon-la-Chapelle, inhumée au cimetière du Père-Lachaize, 25^e division, épouse de Georges-Arthur Picot de la Peyrouse, décédé sans postérité le 27 mai 1846, ancien secrétaire des commandements de la duchesse douairière d'Orléans.

d'une créance de 14000 livres, une lettre où figurait cet extrait :

Je vous prierai de l'employer à acheter des terres, ou bois, près de Milon ou de les donner à mon frère, s'il voulait l'accepter, pour acompte de la terre de Milon ; quoique je vois avec peine que ma sœur en a bien envie ; mais cela ne m'empêche pas de prier mon frère de me donner la préférence en cas qu'il voudrait la vendre ; car ma sœur est établie à Bâle où elle se trouve très bien à ce qu'elle dit, au lieu que moi, je ne suis établi nulle part, et cette terre me conviendrait très fort .

Élie est décédé au château de Milon, le 20 septembre 1834.

3. Nicette de Kalb (1811-1899)



Nicette de Kalb à 12 ans

Éléonore Nicette est née au château de Milon-la-Chapelle le 13 juin 1811 et décédée en ce lieu le 19 octobre 1899.

Elle épouse, le 26 juin 1828, Raymond de Vandière de Vitrac d'Abzac, fils d'Antoine et d'Anne de Meyvières d'Artois,¹³⁰. Le mariage

¹³⁰ Raymond d'Abzac, né au château de Landonie à Tourtoirac (Dordogne) le 1^{er} janvier 1800, décédé à

catholique a lieu à Milon et la cérémonie selon le rite protestant, au temple de Versailles..



Raymond d'Abzac

Passionné de cheval, Raymond quitte le Périgord, berceau de sa famille, pour gagner Versailles en 1818 où il est attaché à la Maison du Roi, comme écuyer surnuméraire. La Restauration vient de réhabiliter l'équitation civile et de rétablir ses grands-oncles à la tête des deux manèges¹³¹. Le chevalier d'Abzac

Milon le 29 mars 1881.

¹³¹ Pierre-Marie, vicomte d'Abzac (1744-1827) fut page à la grande écurie de 1756 à 1760, écuyer cavalcadour en 1763, écuyer ordinaire en 1770. En 1773, il prit la direction du deuxième manège et céda sa charge à son cadet, le chevalier (1747-1831) en 1781.

Émigrés tous deux à la Révolution, ils rejoignent l'armée des Princes. Le roi de Prusse offrira au vicomte la direction de ses haras, mais ce dernier refusera noblement. Ils reviennent en France en 1802. Tandis que le vicomte élève des chevaux, François, le chevalier, dirige le haras de Strasbourg puis celui du Pin.

Avec le rétablissement de la royauté, ils sont nommés en 1814 chacun à la tête des deux manèges du roi.

prenant sa retraite le 18 avril 1819, les manèges furent fondus en un seul et placés sous le commandement unique du vicomte, son frère. C'est sous l'égide de ce dernier que Raymond est nommé élève-écuyer en 1820 et écuyer ordinaire en 1822.

Le 19 avril 1828, trois mois avant son mariage, il est adopté par le chevalier qui lui transmet ses nom, titre et armes¹³².

Avec l'avènement de Louis-Philippe en 1830, le manège est fermé. Refusant, comme beaucoup, de prêter serment au fils d'Égalité, il se retire alors à Milon où il avait acquis le Presbytère en 1828.. Il le vendra en 1870, ayant pris entre temps la suite de ses beaux-parents au château de Milon.¹³³



Le Presbytère, à sa droite, l'église

Membre du comice agricole et de la société d'agriculture de Versailles, il en assure la présidence en 1849. Il fait aussi partie de la société d'horticulture de Versailles et de la société hippique française. Cette dernière a publié plusieurs rapports dont il est l'auteur, sur l'amélioration de la race chevaline. Il a organisé pendant quarante ans le service gratuit des étalons et a même fait venir sur la commune de Milon un dépôt dont l'existence est rapportée en 1869. Il était chevalier de la Légion d'honneur et fut maire de cette commune pendant quarante ans.

L'un et l'autre étaient colonels honoraires de cavalerie.

¹³² Arrêt de la Cour royale de Paris, enregistré au greffe de la justice de paix de Versailles, le 28 mai 1828.

¹³³ Sa fille Clotilde et son gendre Émile Soulanges-Teissier le rachèteront en 1895 et leur fils René le conservera jusqu'en 1947.



Raymond d'Abzac



et son épouse, Nicette de Kalb

Raymond accepta aussi d'être le tuteur de ses neveux Geymüller. Luc avait épousé Marie-Virginie René. Installés à Paris, rue de la Parchemissaire, ils avaient eu six enfants, nés entre 1830 et 1842. Le malheur les poursuivait : les enfants se trouvèrent orphelins par suite du décès de Marie en 1848, suivi de celui de Luc quelques mois plus tard. Trois d'entre eux étant décédés en bas âge, Raymond veilla sur les autres. Le reste de l'histoire est classique : devenus majeurs, ils voulurent tenter une action judiciaire contre leur tuteur. Raymond avait consenti à un intermédiaire officieux [l'avocat John Carroll Brent] des prélèvements à valoir sur l'indemnité que la famille revendiquait auprès du Congrès américain depuis des années. Il avait oublié qu'il traitait non seulement en son nom propre mais aussi pour le compte de ses neveux. Comme l'acte entraînait une aliénation de droits, il aurait dû être soumis à l'autorisation du conseil de famille. Malgré le succès inespéré de l'action et l'obtention de fortes sommes, les trois mineurs se tournèrent vers la Justice. Émue des éventuelles conséquences, Nicette demandera, par prudence, la séparation de biens d'avec son époux, ce qui lui fut accordé le 15 décembre 1865. L'affaire s'arrangea avant que ne soit atteint le stade des plaidoiries.

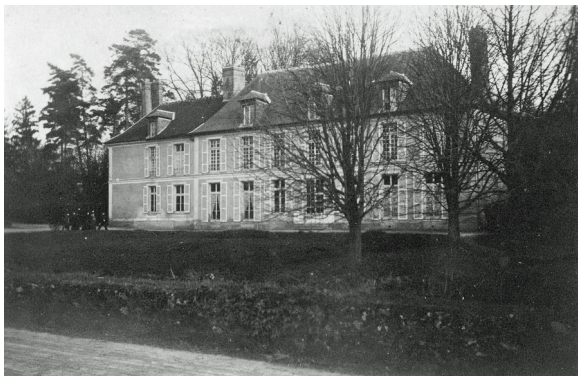
Jean de Kalb avait posé, parmi les conditions de son acceptation de la commission de major général, l'attribution d'une pension à sa veuve s'il venait à décéder au cours de ses campagnes américaines. Or il n'en fut rien. Des négociations avec les autorités américaines avaient débuté en 1817. Cinq ans plus tard une concession de terres dans l'Ohio avait été attribuée à ses héritiers. Mais ils maintinrent leur réclamation car il semble que les terres étaient loin d'être libres. Lorsque l'affaire se dénoua, en 1855, ils eurent droit à un rappel de solde équivalent à sept années de demi-traitement. L'ensemble représentait 66.091 dollars, équivalent à 337.067 francs. Brent perçut 15%. Nachtmann, qui avait participé aux tractations avec ce dernier, reçut 10.223 francs. Il restait 218.717 francs à diviser en deux parts, l'une pour les Geymüller, l'autre pour les d'Abzac. L'indemnité demeurait importante, exprimée en francs courants elle correspondrait à 3.350.000 francs.

Nicette et Raymond d'Abzac eurent six enfants : Edmond (1830-1897), Adolphe (1831-1916), Frédéric (1833-1911), Ludovic (1838-1932), Raymond (1844-1923) et Clotilde (1850-1922) [M^{me} Émile Soulange-Teissier].



Au loin, le château de Milon

Autres vues sur le château de Milon



Mme de Vandière de Vitrac, comtesse douairière d'Abzac

Annexe 1. États de services de Jean de Kalb

Fils de Jean-Léonard Kalb et Marguerite Seiz, cultivateurs, Jean de Kalb est né le 29 juin 1721 à Huettendorf, dans le margraviat de Bayreuth¹³⁴. Sa jeunesse demeure inconnue. On sait seulement qu'il quitta ses parents pour aller à Nuremberg apprendre « l'état de cabaretier » et qu'il « s'est engagé quelques années après dans un corps franc au service de la France ». Le descriptif de ces « quelques années » manquent au témoignage livré par Jean Vollée le 14 mars 1793¹³⁵. Ont-elles été mises à profit pour acquérir les connaissances et le degré de savoir-vivre requis pour être admis sans difficulté dans le cercle des officiers. L'hypothèse a été faite et complétée en invoquant l'intervention d'un protecteur qui lui aurait fait donner cette instruction préalable. Ceci n'est attesté par aucun document.

Kapp et Zucker, évoquant le mystère de sa formation, préférèrent émettre la supposition qu'il entra dans l'armée dès l'âge de 16 ans, comme la pratique en était courante. Il était alors loisible d'évoquer les longs quartiers d'hiver et la possibilité pendant ces périodes d'acquérir une instruction. Les écrits qu'il nous a laissés démentent formellement cette hypothèse : il commença sa carrière militaire à 23 ans, comme enseigne dans le régiment allemand que créa Lowendal lorsqu'il passa au service de la France, en septembre 1743¹³⁶.

¹³⁴ Rattaché à la Prusse en 1790.

¹³⁵ A.N., F7/ 4994, pièce n° 966 dossier Élie et Caroline de Kalb, attestation délivrée par le bourgmestre de Nuremberg, le 14 mars 1793, comportant le témoignage de Jean Vollée, oncle de Jean de Kalb, et reprenant les données d'état civil de ce dernier. Cette pièce avait pour objet d'établir l'origine prussienne du général afin que ses enfants puissent revendiquer la qualité d'étranger.

¹³⁶ 1. Extrait du registre du Conseil souverain d'Alsace, à Colmar, du 29 avril 1767, relatif à l'enregistrement des lettres de naturalité délivrées à Jean de Kalb, en **décembre 1766** : « **Après avoir servi Sa Majesté pendant plus de vingt trois ans**, il avait conçu le dessein de finir ses jours en cette province ».

2. *Lettre du 26 décembre 1775*, à Frédéric Phile, son correspondant et médecin à Philadelphie, sur sa volonté de servir la cause des Insurgents : « Je

A partir de cette date, de nombreux documents permettent de retracer les principales étapes de sa carrière au service du roi de France et pour la cause de l'indépendance américaine.



Portrait de Silas Deane

pourrais avec plaisir consacrer le reste de mes jours au service de votre liberté et employer jusqu'à la dernière limite toutes mes compétences, employer **mes trente deux années d'expérience acquises dans l'art militaire** pour votre avantage. »

3. *Mémoire de fin août 1777*, à l'adresse du Congrès, à la suite du non-respect par ce dernier des engagements conclus avec Silas Deane, commissaire dépêché en France en juin 1776 : « [...] on aurait pu mettre dans la balance **mes trente quatre années de services**, mes occupations constantes pour les sciences militaires [...]. »

4. *Lettre du 31 août 1779*, à M. le prince de Montbarrey, ministre de la Guerre : « J'ai l'honneur de servir S.M. **comme officier depuis la fin de 1743**, de la création du régiment de Lowendal. »

- 01.09.1743 Admis comme cornette dans le régiment de Lowendal, régiment allemand à la solde de la France, à la création de ce corps. Participe à la guerre de succession d'Autriche (1741-1748). Après les sièges de Menin, Ypres, Furnes, est présent à Fontenoy (11 mai 1745). Prend part au siège de Berg-op-Zoom en septembre 1747.
- 20.12.1747 Nommé capitaine aide-major, après l'achat d'une charge de capitaine dans ce même régiment (18 000 livres). En garnison à Cambrai.
- 10.06.1756 Nommé major, chargé du détail, alors que commence la guerre de Sept ans (1756-1763).
- 18.01.1760 Affecté au régiment d'Anhalt, comme capitaine en pied, à la tête d'une compagnie, à la suite de la dissolution du régiment de Lowendal. Un premier bataillon a renforcé cette unité, l'autre a rejoint La Marck. En garnison à Landau.
- 05.1760 Appelé par le maréchal de Broglie à l'état-major de l'armée du Haut-Rhin, nommé aide-maréchal-général des logis. Travaille en étroite liaison avec le général comte de Broglie.
- 19.05.1761 Nommé lieutenant-colonel. Il est créé peu après chevalier du Mérite militaire pour sa brillante conduite à la bataille de Willemstad (24.06. 1762).
- 18.02.1762 Placé sous les ordres de Soubise à la suite de la disgrâce et du départ en exil des deux frères Broglie, poursuit dans les mêmes fonctions jusqu'à la paix (traité de Paris du 10.02.1763).
- 1763 Rejoint le régiment d'Anhalt où il a conservé sa charge de capitaine.
- 10.04.1764 Mariage avec Émilie van Robais, d'où trois enfants : Frédéric (1765), Caroline (1767), Élie (1769).
- 05.01.1765 Pensionné comme major réformé. S'établit à Paris et à Brouessy, à proximité de Versailles. Fait une offre de service au Portugal en février, appuyé par le maréchal de Broglie et le général Clerk (sans suites).
- 20.04.1767 Proposé pour une mission de reconnaissance du littoral français (de Dunkerque à Calais) dans le cadre d'un plan général, présenté par le comte de Broglie à Choiseul, qui tendait à préparer la revanche contre les Anglais. Reçu par d'Appony, secrétaire de Choiseul, puis par ce dernier en personne, ses instructions sont changées : la mission d'observateur consiste à « enquêter sur les moyens d'y faire diversion [en Amérique] en cas de guerre contre l'Angleterre ». Il accepte et ses instructions lui sont délivrées le 2 mai 1767.
- 06.1767 Visite des côtes de Hollande, entretiens avec les colons, marchands et voyageurs de retour des colonies anglaises d'Amérique. Le 19 août, reçoit l'instruction de Choiseul de passer le plus tôt possible en Amérique. Rejoint l'Angleterre pour s'embarquer le 4 octobre 1767 à destination du nouveau continent, sur le navire marchand *L'Hercule*. Accoste à Philadelphie le 16 janvier 1768 et risque la mort par suite d'un naufrage en traversant la baie de New-York, le 28 janvier. Poursuit sa mission d'observation jusqu'en mai. Retour en France le 12 juin. Rédaction d'un mémoire remarquable.
- 04.03.1771 Décline l'offre de servir la Confédération polonaise, faute d'assurances précises pour sa promotion de brigadier.

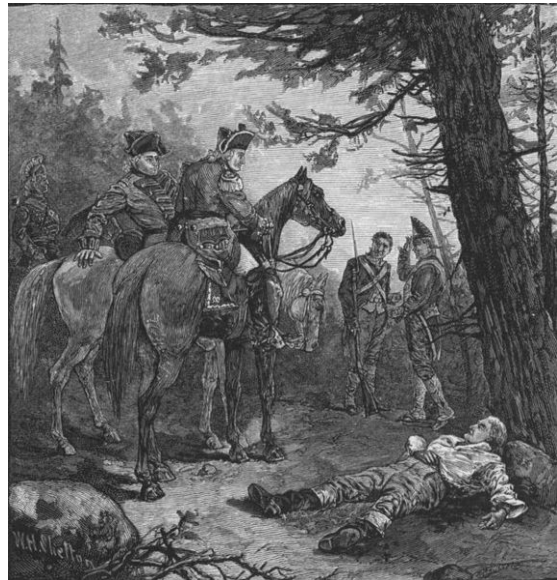
05. 1775 Appelé à Metz pour accomplir à une période de quatre mois, en tant qu'officier supérieur réformé. Le rêve américain reprend corps lors d'un dîner offert en l'honneur du duc de Gloucester par le comte de Broglie, commandant en second des Trois-Evêchés (08.08.1775). Première rencontre avec La Fayette, son beau-frère Louis de Noailles ainsi que le prince de Poix.
- 29.12.1775 Se porte volontaire pour entrer au service de l'armée américaine, par lettre à son ami Frédéric Phile. La missive ne sera lue devant le Congrès que le 13 mars 1777 (sans suites immédiates).
- 06.11.1776 Créé *brigadier pour les îles* (un titre d'attente), obtient un congé de deux ans pour « aller vaquer à vos affaires ». Le lendemain, première rencontre avec le commissionnaire américain Silas Deane. Le 1^{er} décembre, signe avec lui un contrat pour son enrôlement et celui de 14 officiers, dont il sera le chef. Reçoit aussi la promesse écrite de servir comme major général de l'armée des États-Unis. Rejoint Le Havre le 10 décembre pour embarquer sur le vaisseau *La Seine*. Le 15 décembre 1776, le départ est interdit sur ordre de la cour.
- 26.03.1777 Participe à l'expédition La Fayette au service des insurgents américains. Quitte la France et le port de Pauillac, près de Bordeaux, à bord de *La Victoire*. Quinze officiers composent la nouvelle équipe : Bedaulx, Brice, Candon, Capitaine, Cloquet de Vrigny, Dubois-Martin (frère de Guy), Dubuysson, Franval, Gimat, Mauroy, Morel de La Colombe, du Rousseau de Fayolle, Thevet de Lessert, Valfort.
- 29.03.1777 Fait halte au Passage, avant-port de Saint-Sébastien, pour attendre La Fayette parti s'enquérir sur son sort en raison de la colère de son beau-père et de la menace d'une lettre de cachet. Après son retour, le 16 avril, ils *remettent en mer* le 20 qui suit, cap sur Charleston.
- 13.06.1777 Débarque sur la côte américaine à North Inlet, à 60 miles du point choisi, qu'il rallie à pied avec une partie de l'équipe. Trois jours après, il arrive à Charleston qu'il quitte le 26 pour gagner Philadelphie, à 300 lieues au nord, où il arrive le 27 juillet 1777. Ils sont *reçus comme des chiens dans un jeu de quilles* par les représentants du Congrès, Moose et Lovell.
- 08.09.1777 Obtient, au nom du groupe, l'adoption d'une résolution par le Congrès établissant le refus officiel de cette institution de ratifier leur contrat (sauf pour La Fayette qui a fait admettre Gimat et La Colombe), ses remerciements et une offre de défraiement.
- 15.9.1777 Nommé major-général de l'armée des États-Unis par le Congrès. Le 16 septembre, il refuse l'offre ; le 19 il accepte sous conditions.
- 11.10.1777 Rejoint l'armée à White-Marsh et reçoit le commandement d'une division. Début décembre, l'armée s'installe à Valley-Forge et y demeurera jusqu'en mai 1778.
- 16.02.1778 Nommé commandant en second, adjoint de La Fayette, pour la campagne du Canada. Le rejoint à Albany le 24. Retour à Valley-Forge un mois plus tard, après annulation de l'ordre d'opération, impossible à exécuter (absence de matériel et des hommes dans un état pitoyable).

- 06.05.1778 Participe à la cérémonie de célébration du traité d'amitié entre la France et les États-Unis signé le 6 février 1778. Prête solennellement serment de fidélité, le 12 mai.
- 25.06.1778 *Malade à la mort*, ne peut participer à la bataille de Monmouth.
- 01.03.1780 Nommé Brigadier des armées du roi de France.
- 16.04.1780 Reçoit le commandement d'un corps d'armée pour se porter au sud, au secours de Charleston (tombée le 13 mai) et s'opposer à l'avance anglaise. Arrivée à Petersbourg le 23 mai. Un approvisionnement défaillant et des conditions climatiques difficiles. Halte salvatrice à Deep River's le 6 juillet.
- 27.07.1780 Doit se placer sous l'autorité du général Gates nommé par le Congrès, le 13 juin, commandant général de l'armée au Sud.
- 16.08.1780 Blessé de onze coups de baïonnette dans un violent combat à la bataille de Camden opposant ses troupes à celles de lord Cornwallis. Décède trois jours après, le 19 août 1780.

Je meurs de la mort que j'ai toujours souhaitée, la mort d'un soldat combattant pour les droits de l'homme (Jean de Kalb)



Stèle dressée sur les lieux où le général de Kalb fut mortellement blessé



Mort de Jean de Kalb, d'après gravure

Annexe 2. Acte d'accusation de Frédéric de Kalb¹³⁷

Antoine Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au Tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deux d'un autre décret de la Convention du cinq avril suivant, portant que l'accusateur public du dit Tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.

Expose :

- que conformément à l'arrêté du comité de Sûreté générale en date du deux mai 1793, le nommé Frédéric Kalb, prévenu de désertion, émigration et supposition de qualité, a été conduit en la maison d'arrêt dite de l'Abbaye. Vu les pièces pouvant servir à conviction adressées à l'accusateur public auquel elles ont été remises le six du dit mois de mai, qu'il a été interrogé par l'un des juges du tribunal le dit jour 6 mai ;
- que de l'examen des pièces il résulte que le dit Frédéric Kalb, né français, soupçonné prêtre et se disant officier dans le 62^e régiment ci-devant Salm-Salm, a quitté le dit régiment lors en garnison à Strasbourg, le 26 janvier 1792 (*sic*)¹³⁸ ; qu'il en est parti sans congé, sans donner sa démission et sans restituer à la nation une somme de quatre cent cinquante livres qu'il venait de recevoir à titre de gratification et pour subvenir à la dépense nécessitée par l'ouverture de la campagne ; qu'il paraît qu'il s'en est retiré d'abord auprès des ci-devant princes français et a de même pris un passeport du ci-devant Condé ;
- que, désirant rentrer en France, sans doute pour y servir les traîtres, il paraît qu'il a passé en Suisse ou du moins qu'il s'est procuré par un moyen quelconque un passeport daté de Bâle le 10 décembre 1792, au nom de Frédéric Kalb de Nuremberg, à l'aide de quoi il est rentré en

France ci et venu se loger à Paris en hôtel garni où il a pris la fausse qualité de négociant ;

- qu'il a été trouvé et saisi lors de son arrestation un imprimé de passeport en blanc du département de Seine-et-Marne dont il n'a pu rendre un compte satisfaisant ;

- qu'il résulte d'un autre papier trouvé sur le dit Kalb, qu'il s'est fait inscrire à la section du Contrat social le 24 mars 1793, plus de trois mois après son arrivée à Paris, sous la fausse déclaration d'un domicile ordinaire à Bâle en Suisse ;

- qu'enfin dans la perquisition faite chez lui il s'y est trouvé diverses brochures qui ne peuvent qu'accroître les soupçons sur un homme qui, né en France et admis au nombre des défenseurs de la patrie, n'a pas rougi d'abandonner son poste au moment où son service devenait nécessaire, d'emporter la somme que la nation venait de lui avancer pour se mettre en état d'entrer en campagne et de donner pour excuse de la désertion ce désinvolte, qu'il ne pensait pas devoir porter les armes contre l'Allemagne qu'il appelle sa patrie tout en avouant qu'il est né en France et qu'il y a obtenu du service ;

- que les diverses circonstances réunies ne permettent pas de douter que le ci-devant baron de Kalb ne soit un des agents soit des émigrés soit des tyrans coalisés contre la liberté française, rentré en France au mépris de la loi pour servir la France du ci-devant Condé dont il avoue avoir pris un passeport, ou du despote allemand dont il a déclaré se croire l'esclave ; que tout confirme cette opinion et qu'au milieu des conspirations et des complots qui menacent la République, l'on ne peut examiner trop sévèrement la conduite d'un individu aussi notoirement suspect.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Frédéric Kalb, suspecté prêtre, s'étant déclaré négociant ensuite officier au service de la France, pour avoir agi en traître, à savoir abandonné sa patrie et déserté son poste au mois janvier 1792, en emportant les deniers qui lui avaient été avancés par la République pour le mettre en état de la servir ; être passé dans le pays ennemi ci-après des ci-devant princes français de l'un desquels il a avoué avoir eu un passeport ; être ensuite rentré en France en déguisant et son pays et sa

¹³⁷ L'acte est daté du 20 brumaire an II, il figure sous la cote W 295 n° 237 Affaire Kalb, A.N., déjà cité.

¹³⁸ Erreur, c'est le 27 juillet de la même année.

profession, et y être devenu l'un des agents de nos ennemis, ce qui est contraire aux dispositions de l'article quatre de la première section du titre premier de la deuxième partie du code pénal, à celles de la loi du [...] et enfin à celles de l'article six de la sixième section du titre premier, deuxième partie du code pénal.

En conséquence l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte par le Tribunal assemblé de la présente accusation ; qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, ce par une mission du Tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, Frédéric Kalb, actuellement détenu dans la maison d'arrêt dit de l'Abbaye, sera transporté en celle dite la conciergerie du palais et écroué sur le registre de la dite maison, pour y rester comme en maison de justice ; [...] aussi que l'ordonnance à intervenir sera notifiée à la municipalité de Paris et à l'accusé. Fait au cabinet de l'accusateur public le premier jour de la seconde décade du brumaire, l'an deuxième de la République française une et indivisible. »

Annexe 3. Documents relatifs à Caroline et à Élie de Kalb

1. Décret du 19 mai 1788, Grand Conseil de Bâle.

Jean-Luc Geymüller, lieutenant au service de la France, marié en légitime mariage depuis environ huit mois avec Marie Anne Caroline Kalb née à Paris, intercède pour l'admission de la susdite à la bourgeoisie de cette ville et dépose en même sens sur le tapis la somme requise : lecture faite du rapport de la commission préposée à l'admission à la bourgeoisie par lequel rapport il appert que toutes les conditions exigées par la loi se sont trouvées dans le meilleur ordre.

Décrète que l'épouse du lieutenant Geymüller née Kalb moyennant la remise faite de la somme requise est reçue dans la bourgeoisie de cette ville.

2. Lettre de La Fayette à Caroline de Kalb, du 30 avril 1800, suivie de son témoignage en faveur d'Élie

Ce document¹³⁹ était accompagné d'un court témoignage en faveur d'Élie qui a été versé au dossier, à l'appui de sa demande de radiation. Nous n'avons pas trouvé trace de pièces postérieures, en dépit de la main secourable que tendait La Fayette à la fin de la présente. Cela est bien dommage tant pour le sort d'Élie que pour la beauté de l'histoire. Il est en effet établi qu'il n'hésita pas à solliciter Bonaparte ou ses proches au bénéfice de tiers, victimes d'injustices. Il réussit à faire radier de la liste des proscrits bien des personnes, parents ou amis, qui s'étaient, comme Élie, réfugiés à l'étranger pour sauver leur vie.

Je vous remercie, Madame, de la confiance dont vous m'honorez et des détails que vous avez bien voulu me donner. C'est avec un vif intérêt que j'ai appris des nouvelles d'une famille à laquelle je me sens lié par mon ancienne amitié pour le général de Kalb. Je serai toujours heureux de rendre à sa mémoire ce que je lui dois.

Vous savez sans doute que M. votre père, après avoir fait avec distinction la guerre de Sept ans, fut envoyé par M. de Choiseul dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, pour prendre connaissance de ce pays, qui avait été l'occasion de la rupture entre les Cours de Versailles et de Londres. Il était naturel que la déclaration d'indépendance des États-Unis inspirât au général de Kalb le désir d'y retourner. Son départ fut encouragé par le comte de Broglie, et approuvé secrètement par le gouvernement français. C'est dans ce temps qu'à l'insu du gouvernement, et bientôt après malgré lui, que je fis connaissance avec les envoyés du Congrès. Nous partîmes ensemble de Paris; nous arrivâmes ensemble à Charleston et à Philadelphie, d'où je joignis l'armée. Quelques circonstances retardèrent son entrée au service. Il fut peu de temps après placé avec le premier grade militaire, celui de major général. C'est en cette qualité qu'il commandait un corps d'armée dans la Caroline du Nord,

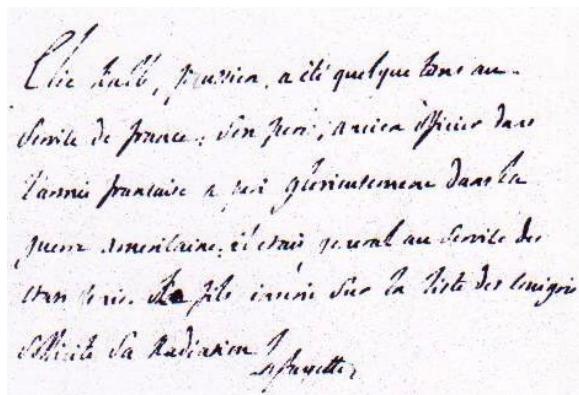
¹³⁹ Kapp, *op. cit.*, annexe p. 303 et 304, et témoignage de La Fayette dans F⁷ 4994, Arch. nat.

lorsque le général Gates vint prendre le commandement en chef. Il fut battu à Camden par lord Cornwallis. Le général Kalb se montra général habile et soldat intrépide. Sa division soutint la dernière l'effort des ennemis. L'affaire eût pu se rétablir, s'il n'avait été mortellement blessé. Les deux armées rendirent hommage à ses talents et à son courage, qui, même dans un général, mérita d'être remarqué. Son mérite militaire, sa loyauté civique, ses qualités sociales le firent honorer et regretter par les troupes, le peuple, par le général Washington et le Congrès. Les amis personnels furent vivement affligés, et personne plus que moi, madame, qui lui étais attaché par l'affection, la reconnaissance, et une fraternité d'arme, commencée dès mes premiers pas dans cette carrière. Si de nouveaux renseignements, si des attestations d'Amérique, si mes propres témoignages peuvent vous être utiles, donnez-moi vos ordres. Je vous aurai une sensible obligation de m'indiquer comment je pourrai acquitter une dette sacrée de l'amitié, que j'ai vouée à M. votre père.

Agréer, je vous prie, l'expression de mon respect et de mes vœux pour votre bonheur.

- Pièce n° 28403 C témoignage de La Fayette, versé au dossier du réclamant, signée La Fayette

Élie Kalb, prussien, a été quelque temps au service de la France : son père, ancien officier de l'armée française, a péri glorieusement dans la guerre américaine, il était général au service des États-Unis. Son fils inscrit sur la liste des émigrés sollicite sa radiation.



Élie Kalb, prussien, a été quelque temps au service de France : son père, ancien officier de l'armée française, a péri glorieusement dans la guerre américaine, il était général au service des États-Unis. Son fils inscrit sur la liste des émigrés sollicite sa radiation.

Lettre écrite de la main de La Fayette

3. Lettre du 16 juillet 1798, du préfet Schmid au citoyen Bignon¹⁴⁰

Rien ne m'est plus facile, citoyen, que de vous fournir en réponse à votre lettre du 11 messidor courant tous les renseignements désirables qui vous sont demandés par le ministre de la Police générale de la République française sur la personne de Marie Anne Caroline Kalb femme Geymüller, notre concitoyenne, inscrite sur la liste des émigrés par le département de la Charente-Inférieure, qui a commis en le faisant une erreur des plus manifestes. Quoique les faits sur lesquels le ministre voudrait perdre toute espèce de doute soient de la plus grande notoriété publique, je me suis fait un devoir de recueillir un nombre de pièces, de l'authenticité desquelles, je me suis intimement convaincu, plus que suffisant pour ne lui en laisser aucun [doute].

Le point le plus essentiel, sans doute, sur lequel le ministre désire être bien convaincu, c'est que cette femme est véritablement bourgeoise de Bâle, qu'elle y jouit de toute la plénitude de ses droits de citoyenne. Je vous envoie à cet effet, citoyen, la traduction fidèle de l'extrait du protocole de notre ci-devant Grand Conseil, séant le 19 mai 1788, extrait que j'ai légalisé, après m'être convaincu par moi-même de l'exactitude de la date et de la fidélité de la traduction. Quant à la jouissance de la plénitude des droits de citoyenne, elle est essentiellement attachée à l'acquisition de la bourgeoisie, qui a mis l'acquérante absolument au niveau des plus anciennes bourgeoises. Aussi, sous le régime qui vient de cesser, n'accordait-on jamais, à moins d'un cas très extraordinaire, la bourgeoisie à une étrangère, autrement que sous la condition très expresse d'être la femme d'un bourgeois ou sa fiancée, et quoique c'eût été une bien forte recommandation dans une république d'être la fille du général major Jean Kalb qui, né sous un gouvernement despotique dans le margraviat de Brandebourg-Bayreuth, avait néanmoins fortement contribué à la liberté des États-Unis, et venait assez récemment de perdre la vie, en combattant vaillamment pour leur cause, elle n'aurait point obtenu cette bourgeoisie, à

¹⁴⁰ Le premier est préfet national du canton de Bâle, le second, secrétaire de la légation française en Helvétie.

l'époque où on la lui a accordée, si elle n'avait pas été l'épouse d'un bourgeois de Bâle.

Quoique la pièce qui constate la date de l'admission de notre concitoyenne Geymüller à la bourgeoisie de Bâle fixe l'époque de son mariage avec Jean-Luc Geymüller, j'ai cru devoir ajouter deux certificats bien authentiques dont l'un daté d'Arras et l'autre remis ici, dans lesquels sept anciens militaires au service de la France, compagnons d'armes de Jean-Luc Geymüller et ses concitoyens dont deux sont représentants helvétiques, et cinq pensionnaires de la République française, et d'un honneur et d'une probité à toute épreuve, attestent, avec les circonstances les plus scrupuleuses, avoir assisté le 24 septembre 1787, à la bénédiction du mariage de Jean-Luc Geymüller avec Marie Anne Caroline Kalb, à Arras, où leur régiment était en garnison, lequel mariage a été célébré de la manière la plus solennelle, selon le rite protestant, de sorte que ces deux actes prouvent bien formellement l'époque précise de ce mariage. Quant au troisième point sur lequel le ministre désire encore être complètement édifié, c'est la résidence habituelle de notre concitoyenne Geymüller, née Kalb, dans le canton de Bâle depuis le 20 février 1788 jusqu'au 13 septembre 1797. Quoique la chose soit de notoriété publique, j'ai fait prendre, pour ne rien laisser à désirer là-dessus au citoyen ministre, par le greffier de la justice et notaire public, une déclaration juridique des quatre possesseurs des quatre maisons que nos concitoyens et concitoyennes Geymüller ont successivement occupées entre ces deux époques désignées par le ministre ; comme quoi ils les ont successivement prises d'eux à bail, et que la citoyenne Geymüller ne s'est point absentée de Bâle dans tout le temps qu'ont duré ses quatre différents baux et que son mari les a habitées avec elle, hors le temps où, avant son licenciement en 1792, il était obligé de passer à son régiment. Cet acte contient en outre le témoignage de quelques citoyens qui les fréquentaient habituellement pendant tout l'intervalle des deux époques désignées, ce que les sept anciens militaires ci-dessus désignés attestent pareillement.

Quant à la transmission par la réclamante de l'extrait nécessaire pour prouver le lieu de naissance, ils ne peuvent être donnés ici, et sera

mis sous les yeux du ministre à Paris ; et quant à la preuve de l'époque précise de son mariage, il ne saurait en être fourni de plus authentique que les certificats des sept militaires mentionnés ci-dessus ; et comme il lui est aussi important de prouver que notre concitoyen Jean-Luc Geymüller est véritablement suisse d'origine, et qu'il n'a pas perdu cette qualité en exerçant en France les droits de citoyen depuis la Révolution, je joins ici mon attestation comme quoi il est ancien bourgeois de Bâle et n'a jamais exercé les droits de citoyen en France ni avant ni depuis la Révolution.

Il vous a été remis en outre, citoyen, par un proche parent du citoyen Geymüller, le brevet de pension accordé à ce dernier par la République française, dont vous avez bien voulu vous engager d'envoyer vous-même un extrait au ministre en y faisant mention des notes de paiement à compter que le payeur de la République française en Suisse lui en a fait, et qui prouvent qu'il s'est exactement conformé à la loi sur les pensions.

Je pense, citoyen, que toutes ces preuves sont plus que suffisantes pour éclairer la religion du ministre sur le très grand tort qu'a eu le département de la Charente-Inférieure de mettre sur la liste des émigrés une bourgeoise de Bâle, y vivant avec son mari, ancien bourgeois de la dite ville et pensionnaire de la République française, au milieu de leurs enfants ; et je ne doute pas que le ministre, ainsi que le Directoire, ne permettront pas que ces torts pèsent plus longtemps sur une citoyenne d'une République depuis si longtemps alliée de la France, et qui vient encore de s'allier à la grande nation par des liens plus étroits et plus intimes que jamais. Je dois encore ajouter que cette citoyenne et son mari jouissent de l'estime de tous ceux qui les connaissent, et que le désir général de ses concitoyens est que promptement justice lui soit rendue. »

4. Réclamation au nom d'Élie de Kalb

Sont repris ci-après de larges extraits du document adressée au Directoire exécutif de la République française par Roland, homme de loi et fondé de pouvoir d'Élie de Kalb, à la suite de l'arrêté du 27 avril 1798 portant maintien de ce

dernier sur la liste des émigrés. Ce document est une plaidoirie qui a pour unique but d'obtenir qu'il soit rétabli dans ses biens et droits. La vérité historique est de ce fait reléguée au second rang. En effet, Jean de Kalb revendiquait haut et fort la citoyenneté française. Le 2 juillet 1779, il exprimait à son épouse son souhait d'être détaché comme officier français auprès du Congrès pour rendre compte des opérations et écrivait : « *Si on objecte que je suis officier américain, continue à dire que je suis officier français avant tout, sujet du roi ; que mes possessions et ma famille sont en France. Si on remarque que je suis allemand, recommande d'observer que je suis depuis longtemps un vrai français*¹⁴¹. »

Élie Kalb, ex-sous-lieutenant au régiment ci-devant Royal des Deux-Ponts à la solde de la France et retiré à Bâle en Suisse, réclame contre votre arrêté du 7 floréal dernier qui le maintient sur la liste des émigrés français où, par erreur, il a été compris.

Les moyens sur lesquels repose sa réclamation sont consacrés par les principes immuables de la Justice et des Lois qui protègent l'homme de tous les Etats et de tous les pays. L'arrêté du 7 floréal dernier range Élie Kalb dans une classe d'hommes proscrits dont il est séparé par d'immenses distances. Élie Kalb est-il Français ou est-il étranger ? voilà les deux questions posées qu'il faut résoudre d'une manière claire et positive.

Avant d'entrer dans cette intéressante discussion, établissons d'abord son origine. Jean Kalb, père d'Élie, est né le 29 juin 1721 à Huettendorf près de Nuremberg, village soumis à la domination prussienne. Sa qualité de Prussien le fit admettre au service dans un régiment allemand à la solde de la France, où il épousa Anne Élisabeth van Robais, de la famille de ce nom qui, depuis plus de deux siècles, réside en France, ayant toujours conservé et conservant encore le titre d'étranger. Il est issu de leur mariage Frédéric, Élie et Anne Caroline Kalb.

Jean Kalb leur père, après une longue suite de services comme étranger à la solde de la France,

est mort à l'Amérique septentrionale, avec le titre de brigadier des armées, récompense méritée de ses bons services. Sa résidence en France, la naissance de ses enfants sur le sol français, les acquisitions qu'il a pu y faire, un titre honorable qu'on a pu lui donner, rien de tout cela n'a pu lui conférer, ni à ses enfants, le titre de Français, comme on va le démontrer.

Sans une renonciation expresse et volontaire, l'homme ne change point d'état politique, il appartient ainsi que sa postérité, à son pays, à sa patrie. Loin sans doute d'avoir fait cette renonciation, ce chef de famille a pris au contraire les mesures les plus prononcées et les plus impératives pour conserver en France son état politique d'étranger :

1° en épousant une étrangère,

2° en faisant constater la naissance de ses enfants non pas à l'état civil de la France, mais chez l'ambassadeur de la Hollande.

Ces différents actes civils reçus par un ministre de puissance étrangère démontrent le vœu formel de conserver expressément et irrévocablement la qualité d'étrangers, que ni lui, ni ses enfants n'auraient pu perdre dans le métier des armes qu'ils ont professé à la solde de la France jusqu'en 1792. Jamais Kalb père ni sa famille n'ont acquis d'état civil en France, conséquemment et jamais ils n'ont pu perdre leur titre naturel d'étrangers. Ce fait est tellement vrai que lui et ses enfants qui ont constamment servi dans les régiments étrangers à la solde de la France en auraient été exclus du moment qu'ils auraient cessé d'être étrangers, puis qu'aucun Français ne pouvait y être admis.

Élie Kalb, son fils, n'a jamais servi en France sous d'autres corps que dans le ci-devant Royal Deux-Ponts, où par ce fait il exerçait son droit d'étranger. En 1792, il s'est retiré du service parce que les circonstances l'y ont même forcé. Comme étranger, et surtout comme Prussien, son service fût devenu alors suspect puisque la France était en guerre avec la Prusse, dont il faisait et fait encore partie du corps social. Dans cette alternative, que devait faire Élie Kalb ? Comme étranger, il était libre de disposer de lui-même. Devait-il, pouvait-il, rester en France ? Non, les mesures de sûreté générale s'y opposaient ; on l'eût condamné à s'en éloigner. Que fait-il alors ? Il se retire en Suisse, puissance amie de la République française, où il est

¹⁴¹ Rappelons qu'il avait reçu en décembre 1766 des lettres de naturalité, enregistrées le 24 avril 1767 auprès du Conseil souverain d'Alsace à Colmar, cf. A.N., T/278.

constamment resté sans vouloir prendre aucun service aux armées, quoiqu'il fût libre de le faire pour la Prusse, sa patrie.

Élie Kalb, comme étranger, a fait tout ce qu'il a dû faire en se retirant en Suisse puisqu'il ne pouvait plus rester en France que comme suspect. Loin d'être Français, loin d'être émigré, il a toujours considéré l'émigration comme une lâcheté qui a couvert d'opprobre ceux qui s'en sont rendus coupables.

C'est donc par erreur involontaire sans doute que l'arrêté du Directoire du 7 floréal dernier l'a déclaré émigré. Eh ! si le Directoire a commis cette erreur à défaut d'instruction précise de l'affaire, les principes de sagesse et d'équité qui le guident sans cesse concourront à lui faire rapporter un arrêté également funeste à la moralité et à l'état politique d'un étranger.

Cet arrêté a pour considérant : « Que fils d'un père, étranger il est vrai par sa naissance, mais français par les emplois militaires qu'il a exercés en France au service de laquelle il est mort avec le titre de lieutenant général¹⁴². Le réclamant y a occupé lui-même des emplois militaires ; que, né français, il est soumis aux lois sur l'émigration. »

Oui sans doute, tout Français est soumis aux lois de son pays. Mais dans l'espèce et comme on vient de le démontrer, Élie Kalb n'est pas français. Lui, son père, ni personne de sa famille, n'ayant jamais pu l'être que par une volonté librement exprimée. Il s'en suit que nul d'entre eux n'est soumis aux lois de la France.

Le titre de brigadier des armées donné à son père lorsqu'il était en Amérique où il est mort, ne lui fait pas perdre, ne le prive pas de sa qualité d'étranger. Un titre honorifique se conférait par une puissance quelconque à un étranger qui s'en était rendu digne. Souvent et fréquemment on a vu des Français en recevoir de puissances étrangères sans cesser d'être français, comme aussi des étrangers en recevoir de la France sans cesser d'être étrangers. S'il en eût été autrement, on se demande quel est l'homme qui eût voulu abjurer sa patrie pour un

¹⁴² Note de l'auteur de la réclamation : *Le citoyen Necker a toujours résidé en France, il a occupé le premier plan de la France, cependant il a été rayé comme étranger parce qu'il n'avait jamais renoncé à ce titre et il existe une infinité d'exemples semblables.*

misérable titre honorifique qui l'eût dégradé à ses propres yeux et à ceux de ses concitoyens.

Quand un étranger vient résider en France pour y exercer un état public politique, en un mot une fonction pour étranger salarié, qu'il s'y marie, qu'il y donne le jour à des enfants, acquiert-il par là le titre de citoyen français ? Non, il conserve toujours celui d'étranger qu'il y a apporté. Le Directoire lui-même a consacré ce principe dans une infinité de cas semblables, à l'appui desquels la nouvelle législation française s'était déjà prononcée lors du licenciement des régiments suisses à la solde de la France qui ont été pensionnés en se retirant dans leur patrie, dont la plupart étaient nés en France de père suisse, qui y jouissaient de titres honorifiques et y avaient acquis des possessions patrimoniales. Ceux-là sont-ils des émigrés ? Non, parce qu'ils ne sont pas français¹⁴³. Élie Kalb, prussien et étranger, quoique né en France, n'est pas plus français que les Suisses qui ont été licenciés et qui se sont retirés en Suisse. Il se trouve même dans une position bien plus favorable en se reportant à son acte de naissance reçu par un ministre étranger et à tous les actes conservatoires qui ont assuré à sa famille le titre d'étranger.

En effet, la famille Kalb n'a jamais cessé d'exercer en France des emplois comme étrangers salariés ; celui qu'Élie y exerçait encore en 1792 le démontre évidemment, puisque sans cette qualité d'étranger, il n'aurait pu servir comme officier dans le ci-devant régiment des Deux-Ponts ; c'est donc précisément son service dans ce corps d'allemands qui corrobore son titre. [...] »

Annexe 4. Zucker et la recherche des lettres du général de Kalb

Le 8 août 1961, Adolphe E. Zucker a adressé à René Soulange-Teissier un compte rendu très

¹⁴³ Seconde note de l'auteur de la réclamation : « Théophile van Robais établi en France, y ayant ses possessions, retiré en Hollande sa patrie depuis la Révolution, oncle d'Élie Kalb par sa mère, a été rayé de la liste des émigrés depuis 4 mois. » En fait Élie se réfère à une décision provisoire, Théophile ne fut radié définitivement que le 9 septembre 1799. Il était décédé le 21 avril 1799 à Middelburg.

détaillé des recherches auxquelles il dut se livrer pour pouvoir consulter les lettres du général de Kalb à son épouse. La connaissance de leur contenu était pour lui un préalable nécessaire pour entreprendre la rédaction de sa biographie. Il était loin de se douter des intéressantes complications qui allaient s'ensuivre.

Il s'orienta tout d'abord vers les bibliothèques historiques des États-Unis. Il espérait que Kapp avait déposé auprès de l'une d'elles les nombreux documents qu'il avait rassemblés. Historien reconnu, il ne pouvait ignorer que ses sources formaient pour ses pairs un patrimoine de grande valeur qu'il devait avoir mis à l'abri pour préserver l'avenir.

Il écrivit donc à de nombreux conservateurs. Il obtint en retour certaines réponses intéressantes. Il en fit part comme suit :

La Bibliothèque publique de New-York effectua très gentiment une recherche qui produisit une demi-douzaine de documents intéressants. La Société historique de Pennsylvanie est riche en matériaux, copies de la correspondance de de Kalb avec les grands hommes d'État français de son temps, Choiseul et Broglie, comportant 183 lettres. Harvard a quelques lettres très intéressantes, dont une que de Kalb écrivit en français au baron von Steuben. La Société historique du Maryland possède le livre d'ordres du général Gist qui servit sous de Kalb dans la campagne du sud, ainsi que d'autres documents de valeur. La Bibliothèque maçonnique de New-York détient un compte rendu des cérémonies dirigées par les maçons au monument de Kalb à Camden en 1825 quand La Fayette posa la première pierre.

Les Archives nationales à Washington fournirent une lettre écrite par de Kalb au docteur Phyle, un physicien allemand à Philadelphie, dans laquelle il dit à son ami combien il était désireux de combattre pour la liberté des 13 colonies. Cette lettre a été lue au Congrès continental par Robert Morris et a sans aucun doute conduit le Congrès à changer sa décision première refusant à de Kalb le titre de major général¹⁴⁴. La

¹⁴⁴ La lecture de cette lettre datée du 26 décembre 1775 eut lieu le 13 mars 1777, soit bien avant les faits en cause. L'assemblée décida de remercier son auteur mais de ne pas donner suite, « du moins pas à

Bibliothèque du Congrès possède quelques lettres prises par Cornwallis lors de sa victoire à Camden, qui lui sont venues d'Angleterre.

Mais où étaient les 92 lettres que de Kalb écrivit à sa femme, qu'il s'agisse soit des originaux, soit des copies ? Après beaucoup de correspondances avec de nombreux bibliothécaires, j'en vins à la conclusion qu'elles n'étaient pas, de façon presque certaine, aux États-Unis.

Entre-temps, Zucker avait pu joindre Édith Lenel, petite-fille de Kapp. Comme ce dernier était rentré définitivement en Allemagne en 1870, il était possible qu'il ait emmené ses précieux documents. Elle lui répondit qu'elle ne savait rien d'un éventuel dépôt, ajoutant ce détail peut-être important que la bibliothèque allemande de l'historien avait été détruite.

Il ne lui restait plus qu'à se rendre à Paris, ce qu'il fit en juillet 1961. Sur place, il trouve une première piste en lisant Doniol et le renvoi relatif à l'autorisation d'utiliser les lettres. Mais, comme il n'y avait pas d'adresse et que le nom de Soulange-Teissier était inconnu de la Société des Cincinnati, il ne put aboutir. Il restait juste sur sa liste une visite à Milon-la-Chapelle, « seulement pour la couleur locale ».

L'auteur poursuit :

Par un matin ensoleillé, un ami me conduisit à travers un beau pays ondulé au-delà de Versailles et nous trouvâmes le château sans difficulté. S'élevant à 100 pieds en arrière de la route étroite, c'est un immeuble bien proportionné de trois étages, entouré de magnifiques arbres élevés./...

.../Une servante ouvrit la grille et nous conduisit à l'intérieur. La maîtresse de maison écouta notre histoire et nous dit qu'elle était seulement une locataire. M. d'Abzac, veuf et âgé de plus de 80 ans, vivait maintenant avec sa sœur dans une plus petite maison des environs¹⁴⁵. Par téléphone, elle arrangea notre visite à ce gentleman d'ici une heure. Elle nous montra le château, nous parla du cimetière avec le caveau

présent ».

¹⁴⁵ Thérèse de Vandière de Vitrac d'Abzac (1876-1975), Henry de Vandière de Vitrac d'Abzac (1873-1964) membre de l'ordre des Cincinnati.

de famille et gentiment nous donna quelques détails intéressants. Lorsque je mentionne mon « sésame ouvre-toi » de Soulange-Teissier, dans un style d'affaires, elle téléphone de nouveau, et me donna une adresse, 105 boulevard de la Reine à Versailles. Nous rendîmes visite aux d'Abzac et visitâmes le cimetière. Nous déjeunâmes à Versailles et enfin j'ai sonné à la porte du si longtemps recherché M. Soulange-Teissier. »

J'arrivais à un moment bien choisi, alors que le mari, la femme et leur fils de trente ans (sic) prenaient leur café. Je fus invité à me joindre à eux avant même qu'ils sachent qui j'étais et ce que je voulais. Nous parlâmes longuement du général de Kalb. J'appris que c'était le père de mon hôte qui avait autorisé Doniol à citer les lettres dans son ouvrage. Finalement je demandais à être autorisé à les voir. M. Soulange-Teissier qui a 83 ans et a servi dans le service consulaire français en Extrême-Orient tout de suite après le soulèvement boxer en 1902 jusqu'en 1936, déclara que, puisqu'il avait refusé une requête similaire peu de temps avant, il devait me faire la même réponse.

Nous parlâmes encore un peu du général et ensuite de l'Extrême-Orient où lui et moi avions eu tant de fascinantes expériences. Graduellement, je paraissais presque être devenu un membre de la famille. Tout à coup, me frappant sur le genou, il s'écria : Je vais vous faire une proposition ; je demanderai à mon cousin d'Abzac s'il n'a pas d'objections à ce que vous voyiez les lettres.

C'est de cette façon qu'il arriva que j'aie passé quatre merveilleuses après-midi dans le salon de ce vieux gentleman à choisir les lettres qui furent photocopiées pour mon usage et pour

écrire l'histoire de Johan Kalb qui devint le général Jean de Kalb »

Ces thèmes ont été largement repris par Zucker dans la préface de son ouvrage et il conclut ainsi sur le sujet :

La découverte de la onzième heure rendit possible un compte rendu véritable et précis du séjour du général de Kalb en Amérique, ce dont je reste profondément reconnaissant.

Congé accordé à Jean de Kalb le 4 septembre 1776 par le comte de Saint-Germain, ministre de la Guerre (1775-1777)

Le Comte de Saint Germain le 4. 9. 1776.

Le Roy trouve bon, Monsieur que
vous vous absentiez du Royaume
pendant deux ans pour aller vaquer
à vos affaires.

Je suis très parfaitement, Monsieur,
votre très humble et très obéissant
Serviteur.

Saint Germain

Sources et bibliographie

1. Sources manuscrites

- Archives familiales : fonds Kalb, comportant notamment les lettres de Jean de Kalb à son épouse, numérotées par ses soins de 1 à 92 (26 lettres manquantes), un manuscrit sans titre de J. Nachtmann et la correspondance entre A.E. Zucker et R. Soulange-Teissier (1961-1970).
- Archives nationales (A.N.) :
 - K 1364, papiers de Broglie, plusieurs lettres de Jean de Kalb au comte de Broglie.
 - T 268, papiers Kalb issus du séquestre révolutionnaire pratiqué chez Viée et Georget concernant l'ensemble des membres de la famille du général de Kalb (actes notariés, comptes, lettres de Frédéric, Élie, Caroline et son époux).
 - W 295 n° 237 affaire Kalb (Frédéric de), et W 524.
 - F 7/4994. Kalb (Élie et Caroline de, épouse de Jean-Luc Geymüller)
 - F 7/ 5793, Van Robais (Théophile).
 - Minutier central des notaires parisiens (MC) : principaux actes cités en notes, études Patu, Chavet.
- Archives de Paris : D 4U 1 265, états de services d'Élie de Kalb, par lui-même.
- Bibliothèque municipale d'Abbeville :
Manuscrit (MS) Lefebvre du Grosriez n°649, généalogie van Robais dressée en 1799

2. Sources imprimées, bibliographie

- A propos du général de Kalb
 - Bancroft (Georges), *History of the United States*, New-York, 1887.
 - Bodinier (Gilbert), *Dictionnaire des officiers de l'armée royale qui ont combattu aux États-Unis pendant la guerre d'Indépendance 1776-1783*.
 - Colleville (Ludovic, vicomte de), *Les missions secrètes du général-major baron de Kalb et son rôle dans la guerre d'Indépendance*, Paris, 1885.
 - Contenson (Ludovic, baron de), *La société des Cincinnati de France et la guerre d'Amérique, 1778-1783*, Paris 1934.
 - Doniol (Henri), *La participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique, correspondance diplomatique et documents*, Paris, 1886-1899.
 - Kapp (Frédéric), *Life of American Général Johan Kalb*, Stuttgart, 1862 ; *The life of John Kalb, Major-Général in the Revolutionary Army*, New-York, 1884.
 - Lasseray (Commandant André), *Les Français sous les 13 étoiles (1775-1783)*, Paris, 1935.
 - Larquier (Bernard de), *La Fayette usurpateur du vaisseau « La Victoire »* Paris, 1984. *Dictionnaire de Broglie et du vaisseau « La Victoire »*, Paris, 1986.
 - Lerville (Edmond, commandant), *Un général français peu connu, le baron de Kalb (1721-1780)*, *Revue historique des armées* 1986 n°1 , p. 78-87.
 - Maurois (André), *Adrienne ou la vie de M^{me} de La Fayette*, Paris, 1960.
 - Manceron (Claude), *Les hommes de la liberté, tome 2, Le vent d'Amérique*, Paris, 1974.
 - Nachtmann (Jean), *Un chapitre de la vie de de Kalb*, Paris, 1859.
 - Perrault (Gilles), *Le Secret du Roi, tome III, La Revanche américaine*.
 - Rietstap (J.B.), *Armorial général*, Gouda, 2 vol. 1884.
 - Zucker (A.E.), *Général de Kalb, La Fayette's mentor*, Genève, Assen, 1966.
- Autres ouvrages
 - Abzac (Arnaud d'), *Généalogie de la Maison d'Abzac*, 1995¹⁴⁶.

¹⁴⁶ D'après la version imprimée en 1828 par le chevalier de Courcelles, continuée jusqu'en 1916 avec l'assistance du baron de Vandière de Vitrac, reprise jusqu'en 1995 par Arnaud d'Abzac.

- *Almanachs royaux* de 1719 à 1760 et 1786, Paris.
- Diesbach (Ghislain de), *Histoire de l'émigration (1789-1814)*, Paris, 1975 et 1998.
- Durand (Yves), *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, 1996.
- Ernewein (Marie-Lise), *Les demoiselles de Berckheim et leur temps*, Paris, 2001.
- Gardiner (Asa Bird), *The order of the Cincinnati in France*, Rhode Island, 1905.
- Haag (Eugène et Émile), *La France protestante ou Vie des protestants qui se sont fait un nom dans l'histoire*, Paris, réédition de 1859, 10 vol.
- Harel (Maurice), *La manufacture de draps fins van Robais à Abbeville aux XVII et XVIII^e siècles*, Paris, 1971 [Thèse soutenue le 3 juin 1971 pour le doctorat de droit, histoire des faits économiques et sociaux.
- Haudrière (Philippe), *La Compagnie française des Indes au XVIII^e siècle*, Paris, 1989.
- Hillairet (Jacques), *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, 1963.
- Lenotre (Georges), *Le Tribunal révolutionnaire (1793-1795)*, Paris, 1947.
- Lüthy (Herbert), *La banque protestante en France de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1959 réimprimé en 1970 et 1998.
- Revue d'Alsace, 1859, L'école militaire de Pfeffel.
- Wallon (Henri), *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, 2 vol, Paris, 1880.